



Nations Unies

**Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

**Rapport financier et
états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 2001 et**

**Rapport du Comité des commissaires
aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5J (A/57/5/Add.10)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5J (A/57/5/Add.10)

**Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

**Rapport financier et
états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 2001 et**

**Rapport du Comité des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001	1-22	1
A. Pratiques et politiques en matière de comptabilité	2-3	1
B. Comptabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	4	2
C. Recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	5-22	3
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1-94	8
<i>Résumé</i>		8
A. Introduction	1-12	9
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été entièrement appliquées	9-10	10
2. Principales recommandations	11-12	11
B. Généralités	13-15	12
C. Questions financières	16-83	13
1. Situation financière	17	13
2. Recettes des projets	18-33	13
3. Dépenses administratives	34-39	19
4. Révision du budget (2001)	40-43	21
5. Réserve opérationnelle	44-47	23
6. Engagements non réglés	48-49	24
7. Autres sources de recettes	50-51	24
8. Obligations concernant les cessations de service	52-53	25
9. Prévisions pour 2002	54-77	25
10. Administrateurs auxiliaires	78-79	31

11. Plan de réforme	80-81	31
12. Passation de pertes en numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes.	82	31
13. Versements à titre gracieux	83	32
D. Questions de gestion	84-93	32
1. Accord concernant le niveau des services	84-87	32
2. Rapports concernant les contrôles internes	88-90	32
3. Technologie de l'information et des communications	91-92	33
4. En cas de fraude et de présomption de fraude	93	33
E. Remerciements	94	34
Annexes		
I. Suite donnée par l'UNOPS aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999.		35
Tableau A.1 Résumé concernant l'état d'application des recommandations pour l'exercice biennal 1998-1999.		36
Tableau A.2 Détails sur les recommandations antérieures pour l'exercice biennal 1998-1999 non appliqué ou en cours d'application		37
II. Recettes et dépenses réelles par rapport au budget pour la période de 1997 à 2001		39
III. Analyses des recettes des projets (en milliers de dollars)		40
IV. Analyses des dépenses administratives		41
V. Tableau élaboré par l'UNOPS pour contrôler les paramètres des périodes financières anciennes.		42
VI. Analyses des dépenses et total partiel en pourcentage du total.		43
III. Opinion des commissaires aux comptes		44
IV. États financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.		45
Notes explicatives des états financiers.		53

Lettres d'envoi

Le 20 juin 2002

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, que nous approuvons par la présente.

Nous les soussignés, considérons que :

a) l'Administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information financière figurant dans le présent rapport ;

b) les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvaient fournir l'Administration ;

c) les méthodes comptables établies et les systèmes de contrôle interne connexes donnent une assurance raisonnable que les avoirs sont préservés, que toutes les transactions sont dûment comptabilisées dans les livres et documents comptables et que les conventions et procédures sont appliquées par un personnel qualifié, avec une séparation des tâches appropriée. Les vérificateurs internes des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets passent constamment en revue les services de comptabilité et de contrôle ;

d) l'Administration a donné au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et aux vérificateurs internes des comptes du Bureau pleinement et librement accès à tous les documents comptables et financiers ;

e) les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des vérificateurs internes des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sont examinés par l'Administration, qui a mis en œuvre ou révisé selon le cas les procédures du Bureau de contrôle comme suite à ces recommandations.

Le Directeur du Comité des
commissaires aux comptes
Nations Unies
New York

Nous certifions que, sur la base de nos informations et en toute bonne foi, toutes les transactions matérielles ont été dûment comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

Le Directeur exécutif
Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets
(*Signé*) Reinhart **Helmke**

Le Sous-Directeur de la Division
des finances et de l'administration
Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets
(*Signé*) Martyn **Evans**

Le 25 juin 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes, dont l'opinion est jointe.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice en question.

Le contrôleur et vérificateur général des comptes
de la République d'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001

1. Le Directeur exécutif pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a l'honneur de présenter son rapport financier pour l'exercice biennal 2000-2001. Ce rapport, ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, comportent également le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Cette présentation est conforme aux règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et au règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont applicables au Bureau *mutatis mutandis*. Les états financiers comportent trois états et deux tableaux accompagnés de notes qui font partie intégrante des états financiers et couvrent tous les fonds dont le Directeur exécutif est responsable.

A. Pratiques et politiques en matière de comptabilité

Politiques en matière de comptabilité

2. On trouvera à la note 2 des états financiers un résumé des principales politiques en matière de comptabilité utilisées dans l'élaboration des états financiers. Les politiques générales sont conformes à celles appliquées dans les états financiers du 31 décembre 1999. Les éventuelles modifications des politiques sont signalées dans la note 2.

Présentation des états financiers

3. Les états financiers ont été élaborés, dans tous les aspects matériels, conformément aux Normes de comptabilité du système des Nations Unies, compte étant tenu du fait que l'UNOPS s'autofinance, c'est-à-dire que ses dépenses administratives sont financées par ses recettes.

B. Comptabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Tableau 1

Vue générale des résultats financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 avec des chiffres permettant de comparer avec l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999
(en millions de dollars)

	<u>1998-1999</u>	<u>2000-2001</u>
Exécution		
Projets	1 097,7	975,8
Services	371,0	388,0
Total	1 468,7	1 363,8
Recettes		
Exécution de projets	86,5	74,6
Administration des prêts et autres services	10,1	13,6
Intérêts et autres recettes	4,4	4,2
Économies de l'exercice biennal précédent	1,0	3,2
Total	102,0	95,6
Dépenses administratives		
Coûts de fonctionnement renouvelables	87,8	105,0
Dépenses non renouvelables	18,2	3,0
Total	106,0	108,0
Solde de début sur la réserve/recettes non dépensées	21,4	17,4
Somme prélevée sur la réserve opérationnelle	(4,0)	(12,4)
Solde de clôture sur la réserve opérationnelle	17,4	5,0

4. Comme le montre l'état I, au cours de l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001, les recettes totales de l'UNOPS se sont élevées à 95,6 millions de dollars et ses dépenses administratives à 108 millions de dollars. Par conséquent, dans l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, les dépenses administratives dépassaient les recettes d'un total de 12,4 millions de dollars. Sur ce total, 3 millions avaient été approuvés d'avance par le Directeur exécutif lors de la session de septembre 2000 afin de compléter les investissements de l'UNOPS dans la réalisation du Système intégré de gestion (SIG) et pour remettre en état les systèmes connexes. Les chiffres comparés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 pour les recettes et les dépenses administratives donnaient des recettes totales de 102 millions de dollars (y compris 1 million d'économies sur les obligations de la période précédente) et

106 millions de dépenses administratives. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les dépenses non renouvelables en matière d'investissements couvrant la réalisation du système SIG et le déménagement du Siège de New York représentaient un total de 18,2 millions de dollars. Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le total des dépenses (tant renouvelables que non renouvelables) par rapport au total des recettes montrait un excédent de 4 millions de dollars.

C. Recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

5. Les recettes totales gagnées au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, soit 95,6 millions de dollars ont été obtenues comme suit: 74,6 millions de dollars, soit 81 % du total, provenaient des services de réalisation des projets; 13,6 millions de dollars, soit 15 % du total, provenaient de services fournis au Fonds international de développement agricole (FIDA) et autres clients; 4,2 millions de dollars, soit 4 % du total, provenaient de recettes sur des intérêts et d'autres sources. Il y avait en outre des économies de la période précédente s'élevant à 3,2 millions de dollars, ce qui donnait un total général de 95,6 millions de dollars.

6. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les recettes totales équivalentes se sont montées à 102 millions de dollars. Le revenu des projets représentait 86,5 millions de dollars, soit 86 % du total et la réalisation de prêts et d'autres services s'élevait à 10,1 millions de dollars, soit 10 % du total et l'intérêt et les autres recettes s'élevaient à 4,4 millions de dollars, soit 4 %. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les économies des obligations de la période précédente s'élevaient au total à 1 million de dollars, ce qui donnait un total général de 102 millions de dollars.

1. Recettes provenant de la réalisation des projets

7. On trouvera au tableau I des états financiers la liste de l'ensemble des clients au nom desquels l'UNOPS entreprend la réalisation de projets. L'UNOPS a gagné un total de 74,6 millions de dollars provenant des coûts d'appui et des honoraires de gestion au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Les principaux éléments de ces recettes peuvent être résumés comme suit: 26,7 millions de dollars, soit 36 % du total, provenaient de projets financés par le PNUD; 15,1 millions de dollars, soit 20 % du total, provenaient d'honoraires de gestion pour des projets financés au titre des modalités de l'accord de services de gestion et 14,8 millions de dollars soit 20 % du total, de projets financés par les fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD et 4,9 millions de dollars, soit 7 % du total de services fournis en qualité d'agence de coopération ou d'agence associée.

8. L'UNOPS a commencé à réaliser des projets pour d'autres organisations des Nations Unies en 1996, avec 14 projets pour 5 institutions des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la recette totale des projets réalisés par l'UNOPS au nom d'autres institutions des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'est élevée à 7 millions de dollars, alors qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001, ce montant s'est élevé à 13,1 millions de dollars. Pour l'exercice biennal 1998-1999, les 7 millions de dollars

représentaient 8 % des recettes reçues par l'UNOPS pour la réalisation des projets, alors que pendant l'exercice biennal 2000-2001, les 13,1 millions de dollars représentaient 18 % des recettes totales de l'UNOPS pour la réalisation des projets. Ceci représente plus de 290 projets au nom de 33 clients des Nations Unies et des progrès importants en direction de la diversification du portefeuille fixé pour l'UNOPS par le Comité de coordination de la gestion (CCG), le Comité consultatif pour les questions administratives ou budgétaires (CCQAB) et le Conseil d'administration.

2. Recettes provenant de l'administration des prêts et de la surveillance des projets du Fonds international de développement agricole (FIDA) et pour des services fournis à d'autres organisations

9. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, l'UNOPS a gagné un total de 12,2 millions de dollars en compensation pour l'administration des prêts et les services de surveillance des projets fournis au FIDA. Par comparaison, pendant l'exercice biennal 1998-1999, les recettes de l'UNOPS étaient de 9,9 millions de dollars pour les mêmes services.

10. Au titre d'un accord de coopération signé avec le FIDA, l'UNOPS, en tant qu'institution de coopération, fournit des services d'administration des prêts et de surveillance des projets pour toute une gamme des projets du FIDA. En tant qu'administrateur des prêts, l'UNOPS examine et approuve les demandes de retrait présentées par les gouvernements sur le compte de prêt du FIDA. En tant que contrôleur de la réalisation des projets du FIDA, l'UNOPS entreprend des missions de surveillance des projets pour évaluer la situation de la réalisation des projets, déterminer les problèmes dans cette réalisation et proposer des mesures correctives. Au 31 décembre 2001, l'UNOPS a surveillé au total 115 projets et a administré un portefeuille de prêt de 2,3 milliards de dollars.

11. À la suite d'une autorisation de l'UNOPS, le FIDA a payé au cours de l'exercice biennal 2000-2001, 388 millions de dollars de déboursement de prêts à des fournisseurs de biens, de services et de travaux (notamment des gouvernements). Ces déboursements au titre de prêts n'ont pas concerné la comptabilité de l'UNOPS car ils sont payés directement au fournisseur et sont donc classés différemment, dans le chapitre sur l'exécution des services.

12. L'UNOPS a gagné un total de 1,4 millions de dollars dans l'exercice biennal 2000-2001 pour la fourniture d'une gamme de services consultatifs à des clients autres que le FIDA et les services de comptabilité au Programme d'assistance au peuple Palestinien (PAPP). Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, 0,2 million de dollars ont été gagné sur les services de comptabilité au Programme d'assistance au peuple Palestinien.

3. Autres recettes

13. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, l'UNOPS a également reçu d'autres recettes d'un montant total de 4,2 millions de dollars. Ce total comprenait notamment 1,1 million de dollars provenant des Gouvernements de l'Autriche, du Danemark et de la Suisse pour couvrir les frais relatifs au déménagement des divisions à Copenhague et à Genève et à l'ouverture d'un groupe à Vienne.

L'investissement du solde de la réserve opérationnelle a permis de gagner 1,9 millions d'intérêts. Des recettes d'un total de 1,2 million de dollars ont été obtenues grâce à des diminutions des coûts de voyage, de la location d'espaces de bureaux et d'autres sources. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, l'ensemble des autres revenus s'est élevé à 4,4 millions de dollars, dont 1 million provenait des Gouvernements du Danemark et de la Suisse, 3 millions d'intérêt et 0,4 million de sources diverses.

Budget et dépenses administratives du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

14. Au cours de sa troisième session ordinaire, en septembre 2001, le Conseil d'administration dans sa décision 2001/14 a approuvé le projet de budget révisé de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001 avec des dépenses administratives d'un total de 110,6 millions de dollars. Comme on peut le voir au tableau II des états financiers, le Bureau a encouru des dépenses administratives d'un total de 108 millions de dollars, soit 55,3 millions en 2000 et 52,8 millions en 2001. Le tableau II mentionne également les coûts d'un total de 1,1 million de dollars, liés au cours de l'exercice biennal 2000-2001, au déménagement du bureau de Copenhague et de Genève et à l'ouverture du bureau de Vienne. La contribution des gouvernements hôtes couvrait les coûts associés au déménagement.

Réserve opérationnelle

15. Le solde de la réserve opérationnelle de l'UNOPS au 31 décembre 1999 était de 17,4 millions de dollars. En 2000, les prélèvements sur cette réserve se sont élevés à 6,8 millions de dollars dont 3 millions avaient été approuvés en tant qu'investissement pour un système d'information non renouvelable au cours de l'examen du budget par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)/Conseil d'administration en septembre 2000. Le solde de 3,8 millions résultait d'un excès de dépenses opérationnelles sur les revenus en 2000. En 2001, les dépenses opérationnelles dépassaient les revenus de 5,6 millions de dollars et cette insuffisance a provoqué un nouveau prélèvement sur la réserve opérationnelle. Le solde de la réserve opérationnelle du 31 décembre 2001 était donc de 5 millions de dollars.

16. Dans sa décision 2001/4 le Conseil d'administration a approuvé la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents. Ainsi, le solde de la réserve opérationnelle au 31 décembre 2001 aurait dû être de 23,1 millions de dollars, soit un manque à gagner de 18,1 millions de dollars.

Versements à titre gracieux et passation par pertes et profits de liquidités et de somme à recevoir

17. Une passation par pertes et profits d'un montant de 0,2 million de dollars a été enregistrée et aucun versement à titre gracieux n'a été fait au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.

Dépenses au titre des projets (projets exécutés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)

18. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'UNOPS a dépensé au titre des projets exécutés un total de 975,7 millions de dollars, sans compter les coûts d'appui et les honoraires de gestion, alors qu'au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le total s'élevait à 1 097,7 millions de dollars. Les projets réalisés en 2000-2001 représentent 121,9 millions de dollars, soit une diminution de 11 % par rapport à la valeur des projets réalisés au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

Projections concernant le portefeuille, les recettes et les dépenses administratives et les recettes du Bureau

19. Par suite des deux années difficiles, comme le montrent les résultats de l'exercice biennal 2000-2001, l'UNOPS a abordé la planification de son travail pour l'année critique 2002 d'une manière plus détaillée et plus approfondie. En février 2002, un groupe de travail a été créé par le Directeur exécutif adjoint/Directeur des opérations afin de recueillir et d'analyser le budget des groupes pour 2002, de définir et d'évaluer les priorités des activités et les ressources nécessaires par groupe, cataloguer et établir les priorités et recommander des mesures pour accroître les recettes ou réduire les coûts. Le rapport de groupe de travail a servi de base à un exercice complet de planification pour 2002, entrepris par un groupe exécutif choisi et présidé par le Directeur exécutif de l'UNOPS.

20. Ce groupe exécutif a élaboré et appliqué des critères dans l'examen du fonctionnement et des divisions d'appui qui entraînerait une concentration des ressources afin de: a) contribuer directement et immédiatement à l'exécution des projets et à la formation de recettes; b) maintenir l'appui minimal de la société nécessaire pour le contrôle et l'assurance; et c) établir un cadre pour que l'UNOPS survive en 2003 et au-delà

21. Le rapport du Groupe exécutif distribué au personnel de l'UNOPS/Comité de coordination de la gestion (CCG) fait état d'une exécution totale de projet de 500 millions de dollars procurant des recettes estimées à 36,1 millions de dollars pour 2002, 7,6 millions de dollars pour la fourniture de services et 0,5 million d'autres sources diverses. Cela donne une recette totale pour 2002 de 44,2 millions de dollars. Les dépenses administratives totales prévues par le Groupe exécutif se montent à 47,1 millions de dollars, ce qui donne un manque à gagner de 2,9 millions de dollars. Les dépenses administratives totales prévues incluent des économies par rapport aux demandes de crédit originales d'un montant de 6,9 millions de dollars analysées, soit 2,9 millions de dollars pour des réductions qui ne concernent pas le personnel et 4 millions de dollars pour des coûts liés au personnel. Les dépenses administratives totales de 47,1 millions de dollars n'incluent aucun coût lié au licenciement de personnel. Ces coûts seront financés au titre des règlements financiers et des règles de gestion financière de la réserve opérationnelle de l'UNOPS. Le rapport du Groupe exécutif a été présenté et a formé la base d'une session informelle avec le Conseil d'administration.

22. Un groupe de travail du CCG a été créé le 19 avril, en application de recommandations du Secrétaire général et d'une décision du Conseil d'administration. Ce groupe de travail, qui comprend un représentant de chaque organisation membre du CCG et de l'UNOPS est co-présidé par des représentants de l'UNOPS et par le Président du CCG. La première tâche de ce groupe de travail a été de chercher à réduire les dépenses de l'UNOPS en 2002 à 43 millions de dollars, conformément au maximum fixé par le CCG à sa réunion du 19 avril. Le Groupe de travail du CCG a entrepris un examen de la proposition de budget du Groupe exécutif présentée en avril, par division et par ligne, d'un montant de 47,1 millions de dollars. Ce rapport recommandait une révision du maximum du budget, fixée à 44 millions de dollars et a arrêté un premier ensemble de réductions d'un total de 1,2 millions de dollars dans des coûts de fonctionnement ne concernant pas le personnel. En outre, la direction de l'UNOPS a déterminé 0,7 millions de dollars de réduction supplémentaire, grâce à des mesures tendant à geler certains postes vacants, à encourager le personnel désireux de faire des missions, ou de prendre des congés sans solde. La Direction de l'UNOPS a ensuite travaillé avec les divisions pour trouver d'autres réductions d'un montant de 1,2 millions de dollars, essentiellement par une réduction de personnel engagé à court terme. Ces trois réductions ont permis à l'UNOPS de diminuer de 3,1 millions de dollars la proposition de budget d'avril, d'un montant de 47,1 millions de dollars, réussissant aussi à obtenir un montant total du budget pour 2002 de 44 millions de dollars, correspondant au chiffre fixé par le Groupe de travail du CCG. Les projections révisées de recettes de l'UNOPS pour 2002 ont été confirmées par le CCG, puis par le Groupe de travail du CCG. Les objectifs étaient fondés en partie sur des prévisions d'exécution de projets d'un montant de 503,2 millions de dollars en 2002, de 35,4 millions de dollars en recettes correspondant aux projets et de 8,9 millions de dollars d'autres recettes. Le total des recettes prévues pour l'UNOPS en 2002 est donc de 44,3 millions de dollars.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et validé les états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.

Les principales conclusions du Comité sont les suivantes:

a) Le Comité a modifié son opinion au sujet de la situation financière de l'UNOPS et de sa capacité à combler entièrement tout déficit en faisant appel à la réserve opérationnelle. Une autre diminution importante des recettes pourrait entraîner l'épuisement de la réserve opérationnelle, en particulier du fait, que l'UNOPS n'établit pas un budget visant à obtenir un surplus, mais plutôt à équilibrer ses comptes en 2002;

b) L'UNOPS reconnaît qu'il peut avoir à prendre des mesures complémentaires si le montant de son déficit excède le niveau de sa réserve opérationnelle. L'UNOPS n'a cependant pas de plan d'urgence sur les mesures à prendre si ces opérations de 2002 entraînaient un déficit qui ne pourrait pas être absorbé par les derniers fonds de la réserve opérationnelle;

c) L'exécution réelle des projets pendant l'exercice biennal 2000-2001 a été inférieure aux prévisions de quelques 19 %, alors que pour l'exercice biennal 1998-1999 elle avait été conforme aux prévisions. La recette liée à ces projets pour l'exercice biennal 2000-2001 était inférieure à la recette prévue de 17 %, alors que pour l'exercice biennal 1998-1999, le revenu réel des projets dépassait les prévisions de quelques 6 %;

d) L'évolution des structures des dépenses administratives, ainsi que des modifications dans les heures de gestion des projets ont eu pour conséquence que la charge de travail des spécialistes de la gestion des projets ne permettait pas de calculer exactement ni de contrôler le coût réel de l'exécution de chaque projet;

e) Par rapport à l'exercice biennal précédent, les dépenses administratives renouvelables avaient augmenté de quelques 20 % et se sont élevées à 105 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 alors que d'autres ont diminué. Les coûts administratifs de l'UNOPS pour 2000-2001 n'étaient pas en relation avec les recettes provenant des projets et d'autres services;

f) L'UNOPS a choisi de fixer un objectif de 503,2 millions de dollars qui comportait 13,2 millions de dollars d'exécution de projets allant de risque modéré à risque élevé;

g) Le coût des licenciements estimé à 2,2 millions de dollars réduirait la réserve opérationnelle actuelle qui s'élève à 2,8 millions de dollars. De plus, le coût des licenciements n'a pas été mis au point de manière finale et aura des incidences directes sur la réserve opérationnelle, car la couverture de ces coûts n'a été prévue nulle part ailleurs;

h) Le Comité est préoccupé par le fait que l'UNOPS risque de ne pas couvrir ces dépenses administratives prévues d'un montant de 45,3 millions de dollars (pour un plafond prévu de 44 millions) avec le niveau des recettes prévues. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait établi un budget pour 2002 d'un montant de 44 millions qui sera présenté par l'intermédiaire du CCG au Conseil d'administration pour approbation;

i) L'UNOPS a estimé la valeur future des assurances de santé des personnes à la retraite à 38,7 millions de dollars. Cette somme n'est pas financée.

Le Comité a formulé des recommandations concernant la poursuite de la diversification du portefeuille des affaires dans le système des Nations Unies, l'établissement d'un système fiable de calcul et de contrôle des coûts, des estimations budgétaires prudentes et l'élaboration d'un plan d'urgence pour prendre les mesures dans le cas où des déficits ne pourraient pas être financés par la réserve opérationnelle.

On trouvera au paragraphe 11 du présent rapport la liste des principales recommandations formulées par le Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001. Cette vérification a été faite conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à son annexe, ainsi qu'aux normes communes adoptées par le groupe des vérificateurs aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Conformément à ces normes, le Comité des commissaires aux comptes a organisé et effectué ces vérifications de façon à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. La vérification avait principalement pour objet de permettre au Comité de déterminer si les dépenses figurant dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 avaient été engagées à des fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses étaient convenablement classées et comptabilisées, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière et si les états financiers de l'UNOPS reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2001. Elle comportait un examen général des systèmes et contrôles internes financiers, ainsi qu'une vérification par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, que le Comité jugeait nécessaires pour se faire une opinion des jugements financiers. Le Comité a modifié son opinion concernant le niveau de sa préoccupation au sujet du risque important qui peut entraîner l'UNOPS à réduire le niveau de ses opérations comme il le dit dans la note 15 des états financiers. En outre, la réserve opérationnelle n'était pas au 31 décembre 2001 au niveau demandé par le Conseil d'administration.

3. Pour compléter sa vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a exécuté des examens en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens portaient essentiellement sur l'efficacité des méthodes financières, des contrôles financiers internes et, de manière générale, de l'administration de la gestion du bureau. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Comité a fait porter son attention essentiellement sur la capacité de l'UNOPS à maintenir le niveau actuel de ses opérations.

4. Le Comité a continué, comme par le passé, à faire état des résultats de vérification particulière dans des lettres contenant des observations et des recommandations détaillées à l'intention de la Direction de l'UNOPS.

5. Le présent rapport traite de questions qui, de l'avis du Comité, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur tous les sujets traités dans le présent rapport ont été communiquées à l'UNOPS, qui a confirmé les faits visés par les observations et conclusions du Comité et fourni des explications et réponses qui lui étaient demandées.

6. Les recommandations du Comité sont résumées au paragraphe 11 ci-après. Les paragraphes 13 à 93 exposent ses conclusions détaillées.

7. Dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a accepté les recommandations du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la mise en œuvre des recommandations du Comité qu'elle a approuvés, sous réserve des dispositions de ladite résolution. Les propositions du Comité, qui avaient été transmises à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/52/754 annexe), comportaient les principaux éléments suivants:

- a) Nécessité de préciser le calendrier d'application des recommandations;
- b) Désignation des cadres responsables;
- c) Mise en place d'un mécanisme efficace destiné à renforcer le contrôle de l'application des recommandations d'audit, ce mécanisme pouvant prendre la forme d'un comité spécial composé de hauts fonctionnaires ou d'un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

8. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que l'UNOPS s'était, de manière générale, conformé aux recommandations ci-dessus.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été entièrement appliquées

9. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par l'UNOPS pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997¹ et les exercices antérieurs et il confirme qu'il n'y a pas de questions en suspens à cet égard.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n°5J (A/53/5/Add.10).

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'UNOPS pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997. Les mesures prises et les observations du Comité sont exposées en détail à l'annexe I du présent rapport.

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande à l'UNOPS:

a) **D'élaborer un plan d'urgence à présenter au Comité d'administration pour approbation afin de prévoir les mesures à prendre au cas où la réserve opérationnelle ne pourrait plus absorber des déficits possibles (par. 77);**

b) **De faire preuve de prudence dans les hypothèses budgétaires et les prévisions de revenus afin d'établir des objectifs réalistes (par. 22);**

c) **De continuer à examiner sa stratégie à moyen terme d'une manière approfondie, en y incluant des éléments comme une analyse des variables relatives aux activités demandées par le PNUD en vue d'aligner sa méthodes d'exécution des projets; enfin ii) d'appliquer une stratégie pour diversifier davantage sa base de clients à l'intérieur du système des Nations Unies (par. 26);**

d) **D'évaluer la base et de calculer le coût des services en vue de déterminer tous les coûts et de les récupérer tout en veillant à ce que le système s'occupe de toutes les insuffisances relevées dans le système de charge de travail du Spécialiste de la gestion des projets (par. 32);**

e) **D'examiner le mécanisme de financement et les objectifs pour les allocations en cas de licenciement. Du fait des principes de financement uniques à l'UNOPS, le Comité considère que le Bureau peut estimer nécessaire d'accélérer son examen du financement des allocations en cas de licenciement (par. 53);**

f) **D'évaluer ses procédures de contrôle des coûts en vue de satisfaire les besoins relatifs à l'exécution des projets tout en assurant une souplesse permettant de s'adapter à l'augmentation du niveau des projets à réaliser (par. 39);**

g) **D'examiner de manière continue les résultats réels par rapport aux objectifs clairement déterminés et d'évaluer des méthodes aptes à ramener la réserve opérationnelle à son niveau normal (par. 47);**

h) **D'envisager de présenter au Conseil d'administration, pour approbation, divers projets fondés sur divers niveaux d'activité, en indiquant clairement le niveau d'activité le plus probable (par. 59);**

i) **D'établir un plan d'action clair et défini sur la manière, le moment et le lieu où les économies de personnel seront faites; les coûts devraient être également surveillés de près et une présentation révisée faite par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion au Conseil d'administration afin d'obtenir son approbation s'il devenait évident que le niveau requis de dépenses administratives ne sera pas couvert (par. 67).**

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 43, 49, 51, 62, 73, 79, 87, 90 et 92.

B. Généralités

13. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) était une division du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) jusqu'à 1994. Dans sa résolution 48/501 du 1 septembre 1994, l'Assemblée générale a approuvé la création du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de renforcer la gestion des projets des Nations Unies et d'aider le PNUD à centrer son attention sur son mandat en qualité d'organisme central de financement et de coordination des activités opérationnelles. L'UNOPS a été conçu comme un organisme totalement autofinancé et ne reçoit aucune contribution financière, mais il perçoit des honoraires d'autres organisations des Nations Unies (clients de l'UNOPS) pour services rendus. Ces services portent notamment sur la gestion des projets, le choix et l'engagement du personnel des projets, l'achat du matériel, la formation organisationnelle, la gestion des ressources financières et l'administration des prêts.

14. Le Conseil d'administration, en sa qualité d'organe intergouvernemental de l'Assemblée générale, vérifie les résultats de l'UNOPS, en particulier du point de vue des donateurs. Un Comité de coordination de la gestion (CCG) a été créé à la suite d'un rapport du Secrétaire général et de la décision 94/32 du Conseil d'administration. Le CCG est présidé par l'administrateur du PNUD et les autres membres viennent des organismes suivants: le Département de la gestion, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le CCG organise la politique et la gestion et assure la transparence des opérations de l'UNOPS. Le Secrétaire général a proposé que le CCG augmente son nombre de membres actuels en invitant des représentants de quelques gros clients de l'UNOPS dans le système des Nations Unies à participer à ses débats. Le Conseil a été heureux de noter que la première réunion du CCG élargie a eu lieu le 18 juin 2002². Un groupe de travail a également été créé en avril 2002 pour aider le CCG dans son travail qui consiste particulièrement à aider l'UNOPS à réviser son budget de 2002. Le Groupe de travail comprend un représentant de chacun des membres du CCG.

15. Dans la note datée du 25 janvier 2002, consacrée aux relations entre le PNUD et l'UNOPS³, le Secrétaire général a souligné le rôle de l'UNOPS dans le système des Nations Unies et a renouvelé son appui pour la poursuite du travail de l'UNOPS en tant qu'"entité distincte et identifiable qui soit autofinancée" comme les États Membres l'avaient décidé au début. Il a ajouté que si l'UNOPS devait continuer à poursuivre son objectif le plus important, à savoir de s'autofinancer, il est indispensable qu'il reçoive un nombre suffisant de demandes des organisations du système des Nations Unies. Il a donc encouragé tous les organes et institutions des Nations Unies – en commençant avec des éléments du Secrétariat – à profiter des services de l'UNOPS aussi longtemps

² DP/1994/52.

³ Note du Secrétaire général (DP/2002/CRP.5) sur les relations PNUD-UNOPS.

que ceux-ci avaient un rapport coût-efficacité positif, bien qu'il n'y ait pas d'obligation de la part des organisations des Nations Unies de faire appel à l'UNOPS.

C. Questions financières

16. L'UNOPS a préparé ses états financiers conformément à la norme de comptabilité du système des Nations Unies 4, c'est-à-dire sur la base du principe que l'organisation n'a ni l'intention ni la nécessité de diminuer matériellement le nombre de ses opérations puisqu'elle est un organisme permanent. Sous la direction du CCG et de son groupe de travail, l'UNOPS a déployé des efforts notables pour améliorer sa situation financière en 2002 et au moins éliminer le déficit important de 12,4 millions de dollars (après avoir fait des économies sur des obligations de la période précédente) en 2000-2001 pour atteindre la rentabilité en 2002. Le système de contrôle des fonds montre le 14 juin 2002 que les contrats signés par l'UNOPS ont une valeur de 707 millions de dollars pour 2002 et 274,3 millions de dollars pour les années à venir. Le Comité est cependant préoccupé par le fait que si l'UNOPS n'atteint pas le seuil de rentabilité même en 2002 comme son budget le prévoit, il est possible que le faible niveau de sa réserve opérationnelle (environ 5 millions de dollars) ne soit pas suffisant pour absorber le déficit. Il y a un risque important que des facteurs internes et externes influencent les résultats sur lesquels les prévisions et les projections sont fondées. Bien que l'UNOPS soit une organisation autofinancée, il ne peut pas emprunter de fonds ni avoir "un capital de travail" pour faire face aux besoins en ressources, si la nécessité se fait sentir et il ne peut compter que sur sa réserve opérationnelle à cette fin. Par conséquent, du fait de cette incertitude matérielle, il est possible que l'UNOPS doive limiter le niveau de ses opérations.

1. Situation financière

17. L'UNOPS a enregistré un déficit de 15,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 (sans compter une dépense autorisée non renouvelable de 3 millions de dollars) avant les économies sur les obligations de 3,2 millions de dollars de la période précédente, ce qui entraîne un déficit net de 12,4 millions de dollars. Les recettes pour l'exercice biennal ont diminué de 9 % à 92,4 millions de dollars contre 101 millions de dollars dans l'exercice biennal 1998-1999. Les dépenses administratives totales se sont montées à 108 millions de dollars en 2000-2001 contre 106 millions de dollars dans l'exercice biennal 1998-1999. Cependant, les dépenses renouvelables se sont élevées à 105 millions de dollars contre 87,8 millions de dollars pendant l'exercice biennal 1998-1999, ce qui représente une augmentation de près de 20 %. Ce déficit a entraîné une réduction de la réserve opérationnelle de 17,4 millions dans l'exercice biennal 1998-1999 à 5 millions dans l'exercice biennal 2000-2001. Ce déficit a été essentiellement causé par une réduction du niveau de l'exécution des projets et donc des recettes avec une augmentation simultanée des dépenses administratives renouvelables.

2. Recettes des projets

18. Les recettes des projets restent pour l'UNOPS la principale source de revenus, représentant environ 81 % des recettes totales de 92,4 millions de dollars dans l'exercice biennal 2000-2001, contre 86 % des recettes totales pour l'exercice biennal 1998-1999.

Prévisions concernant l'exécution des projets par rapport aux projets réellement réalisés et recettes correspondantes

19. Les recettes proviennent de la réalisation des projets et d'autres services tels que l'administration de prêts. L'UNOPS touche un pourcentage du coût de l'exécution des projets en tant que recette provenant du coût de l'appui. Les recettes par catégorie figurent à l'annexe II. Le budget de l'UNOPS pour chaque année est révisé tous les ans et le Conseil d'administration a approuvé le budget révisé pour 2001 le 13 septembre 2001. Comme on peut le voir à l'annexe II, l'exécution réelle des projets a été inférieure aux prévisions pour les cinq dernières années à l'exception de 1999. (1997- 36,9 millions de moins; 1998- 12,2 millions de moins; 1999- 9,9 millions de plus; 2000- 118,9 millions de moins; 2001- 111,3 millions de moins). La différence entre les prévisions concernant les recettes des projets et la recette réelle pendant les cinq dernières années est également indiquée dans l'annexe II. Le Comité a noté que 1998 et 1999 ont été les seules années dans lesquelles les recettes relatives aux projets ont excédé les prévisions d'un montant de 5,3 millions de dollars et de 0,1 million respectivement. Pour 1997, 2000 et 2001, les recettes réelles des projets étaient inférieures aux prévisions d'un montant de 0,3 millions de dollars, 5,9 millions de dollars et 9,5 millions de dollars respectivement.

20. Le nombre réel de projets réalisés pendant l'exercice biennal 2000-2001 était inférieur au nombre prévu de 19 % environ et la recette des projets réellement réalisés était donc inférieure à la recette prévue d'également 19 %. Le nombre de projets réalisés pendant l'exercice biennal 1998-1999 correspondait à peu près aux prévisions et la recette des projets excédait les prévisions d'environ 6 %.

21. Les recettes totales se composent des recettes des projets, des services et d'autres revenus (y compris des économies sur les obligations de la période précédente). L'annexe II montre également les rapports entre les prévisions de recettes et les recettes totales réelles pour 1997 à 2001. Les recettes totales réelles ont excédé les prévisions de 5,6 millions en 1998 et de 0,8 million en 1999. Les recettes totales étaient inférieures aux prévisions de 0,1 million de dollars en 1997, 3,1 millions de dollars en 2000 et 9,6 millions de dollars en 2001.

22. Le Comité recommande à l'UNOPS de faire preuve de prudence dans ses hypothèses budgétaires et dans l'exécution des projets afin d'établir des objectifs réalistes.

Portefeuille des clients

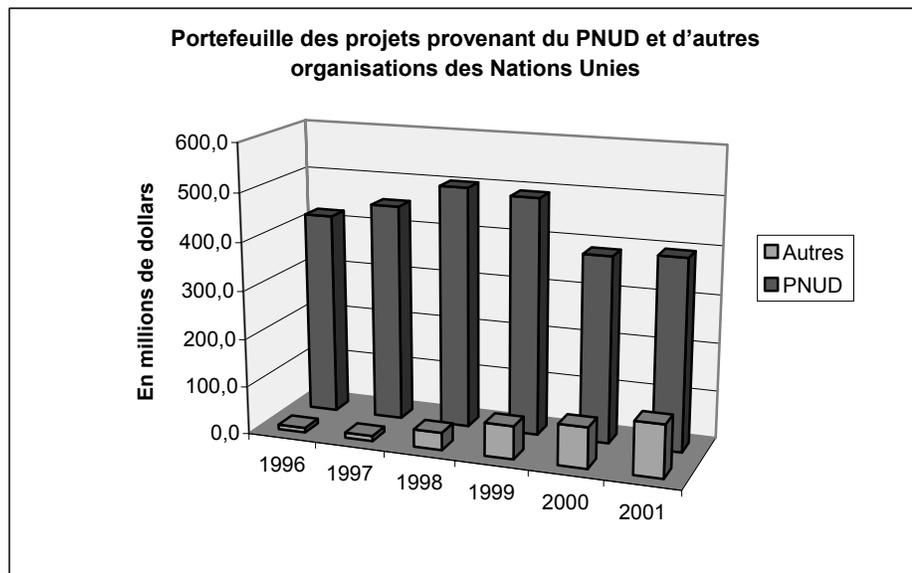
23. L'UNOPS intègre tous les descriptifs de projets signés dans le système de contrôle des fonds. Au 14 juin 2001, la valeur cumulative totale des projets pour 2002 était de 981 millions de dollars. Les valeurs cumulatives de projets à la fin de 1999, 2000 et 2001 étaient respectivement de 1 520 millions de dollars, 1 493 millions de dollars et

1 411 millions de dollars. Le Comité a noté que les projets réellement réalisés en 1999, 2000 et 2001 représentaient 560 millions de dollars (37 %), 471 millions (32 %) et 505 millions de dollars (36 %) respectivement. Les prévisions de l'UNOPS concernant les projets réalisés en 2002 étaient de 503 millions de dollars (52 %) bien que la valeur cumulative totale des projets puisse augmenter au cours des années et donc ramener le taux des réalisations réelles à la valeur cumulatives des projets. L'UNOPS a également fait savoir au Comité qu'il avait également accepté des projets d'une valeur de 98 millions de dollars pour 2002, bien que ceux-ci n'aient pas été intégrés dans le système de contrôle des fonds au moment de la vérification.

24. Le Comité considère que la situation financière de l'UNOPS pourrait être améliorée si ces projets acceptés étaient réalisés et si les coûts administratifs connexes étaient maintenus à des niveaux raisonnables.

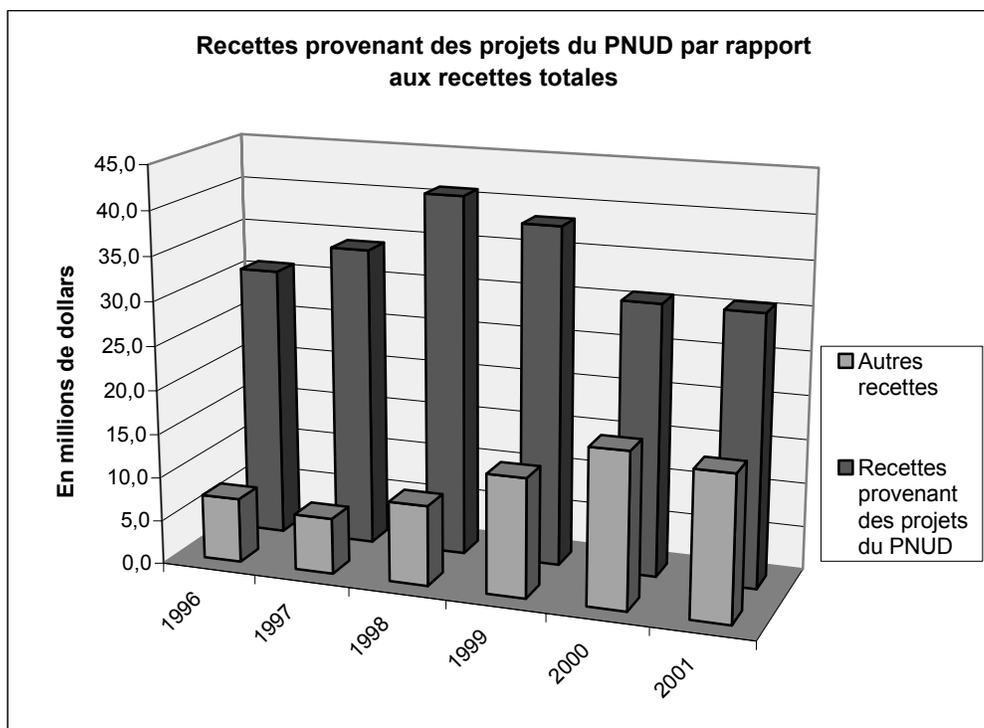
25. Le PNUD reste le client le plus important de l'UNOPS depuis la création de celui-ci. Les recettes provenant du PNUD sont les recettes des projets. L'UNOPS a commencé à diversifier ses services à d'autres organisations des Nations Unies depuis 1996 afin d'accomplir sa mission qui est de fournir des services à l'ensemble du système des Nations Unies, tout en réduisant sa dépendance à un seul client ou service. Les recettes provenant du PNUD ont diminué de 79,4 millions (23 %) dans l'exercice biennal 1998-1999 pour passer à 61,5 millions à l'exercice biennal 2000-2001. Les recettes provenant du PNUD représentaient 92 % des recettes totales des projets d'un montant de 86,4 millions de dollars dans l'exercice biennal 1998-1999 contre 82 % dans l'exercice biennal 2000-2001 où les recettes totales des projets se montaient à 74,6 millions de dollars. Le Comité a reconnu que la manière préférée du PNUD pour la réalisation des projets au cours des dernières années était l'exécution par le pays et à un moindre degré l'exécution directe. Cette évolution explique en partie la diminution des projets confiés à l'UNOPS. Le portefeuille de projet de l'UNOPS est illustré dans le graphique 1. Les recettes des projets provenant du PNUD représentent également 67 % du revenu total de l'UNOPS dans l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au 79 % de l'exercice biennal 1998-1999. Le graphique 2 ci-après illustre la part du PNUD dans les recettes de l'UNOPS par rapport à d'autres sources.

Graphique 1
Portefeuille des projets de l'UNOPS



Graphique 2

Recettes provenant du PNUD par rapport aux autres recettes



26. Le Comité recommande que l'UNOPS: a) continue d'examiner sa stratégie à moyen terme d'une manière approfondie et notamment l'analyse des variables liée aux projets du PNUD en vue d'aligner sa méthode de réalisation des projets; et b) applique une stratégie de diversification complète de sa base de clients à l'intérieur du système des Nations Unies grâce à une assistance des hauts fonctionnaires de chaque organisation potentiellement cliente et du Comité de coordination de la gestion.

Recouvrement du coût des projets et taux d'intérêts

27. Au paragraphe 6 de sa note en date du 25 janvier 2002³, le Secrétaire général a déclaré que, afin de sauvegarder son statut d'entité autofinancée, il est impératif que l'UNOPS se fasse rembourser l'intégralité du coût des services qu'il est amené à fournir.

28. L'UNOPS utilise un système de charge de travail par spécialiste de la gestion des projets pour calculer le coût estimatif de la fourniture de services. Un montant est

³ Note du Secrétaire général (DP/2002/CRP.5) sur les relations PNUD-UNOPS.

ensuite ajouté par le système sur la base d'hypothèses afin de couvrir le niveau de l'appui du service central aux responsables de la gestion du projet par rapport à la charge de travail dont l'UNOPS tire son revenu. Le Comité estime qu'il serait prudent pour l'UNOPS d'ajouter une marge fixe au coût total d'un projet pour couvrir les risques et la contribution à la réserve opérationnelle tout en assurant le maintien d'un rapport coût-efficacité effectif.

29. À la fin de 1999, l'UNOPS a procédé à un examen du système de charge de travail par spécialiste de la gestion des projets. Le Comité a noté ce qui suit:

a) Les honoraires et les coûts d'appui sont calculés à partir de l'hypothèse que les coûts de gestion du projet sont proportionnels au temps que les spécialistes de la gestion des projets y ont consacré;

b) Le coût annuel est calculé en divisant le coût administratif annuel par le nombre de mois de travail de spécialistes des gestion des projets et en multipliant le résultat par le nombre de mois passé sur chaque projet en une année;

c) Ce système a été élaboré en 1987 (lorsque l'UNOPS faisait encore partie du PNUD) et à mesure que le portefeuille de l'UNOPS a augmenté, et a changé, peu a été fait pour adapter le système à l'évolution des méthodes en matière de portefeuille et de gestion.

30. L'UNOPS a fait savoir que le système de charge de travail par spécialiste de la gestion des projets n'avait pas été modifié depuis 1997. **L'évolution des structures des coûts administratifs, ainsi que des heures de gestion des projets ont eu comme résultat que le système de charge de travail par spécialiste de la gestion des projets ne permet plus de calculer et de contrôler exactement le coût réel de l'exécution de chaque projet.** Le Comité est heureux de noter qu'un nouveau système de calcul du coût des services est mis en œuvre au Bureau de Genève de l'UNOPS.

31. Le taux annuel de recettes des projets en tant que pourcentage de l'exécution des projets était de 7,5 % en 2001, ce qui était de 0,2 inférieur au taux de 7,7 % inscrit au budget et représentait une diminution de revenu d'environ 1 million de dollars. Le Comité a noté que des taux différents sont appliqués à des projets et à des clients différents, le taux maximum étant de 10 % pour certains projets financés par le PNUD au titre de ses ressources ordinaires en fonction des coûts estimatifs à encourir. Les recettes des projets en tant que pourcentage du coût d'exécution des projets, à l'exclusion d'autres services, sont montrées au tableau 1 ci-dessus pour les dernières années. Ce tableau montre que le taux de recettes des projets a été le plus élevé en 1998 mais est tombé à 7,5 % en 2001. L'effet combiné d'un taux d'exécution plus bas avec une chute du taux de recettes des projets ont entraîné une réduction importante des recettes des projets.

Tableau 1**Recettes provenant des projets en pourcentage de l'exécution des projets
(en millions de dollars)**

Année	Exécution de projets	Recettes des projets	Pourcentage
1996	430,8	31,6	7,3
1997	463,1	35,0	7,6
1998	537,8	43,5	8,1
1999	559,8	43,0	7,7
2000	471,1	36,8	7,8
2001	504,7	37,9	7,5

32. Le Comité recommande à l'UNOPS d'évaluer et de calculer la base du coût des services en vue de déterminer et de recouvrer tous les coûts tout en assurant le rapport coût-efficacité et en veillant à ce que le système corrige toutes les insuffisances trouvées dans le système de charge de travail par spécialiste de la gestion des projets. L'UNOPS devrait en outre envisager la possibilité d'utiliser une marge fixe afin de mieux pouvoir contrôler les fluctuations du taux de recouvrement des coûts tout en assurant le maintien du rapport coût-efficacité.

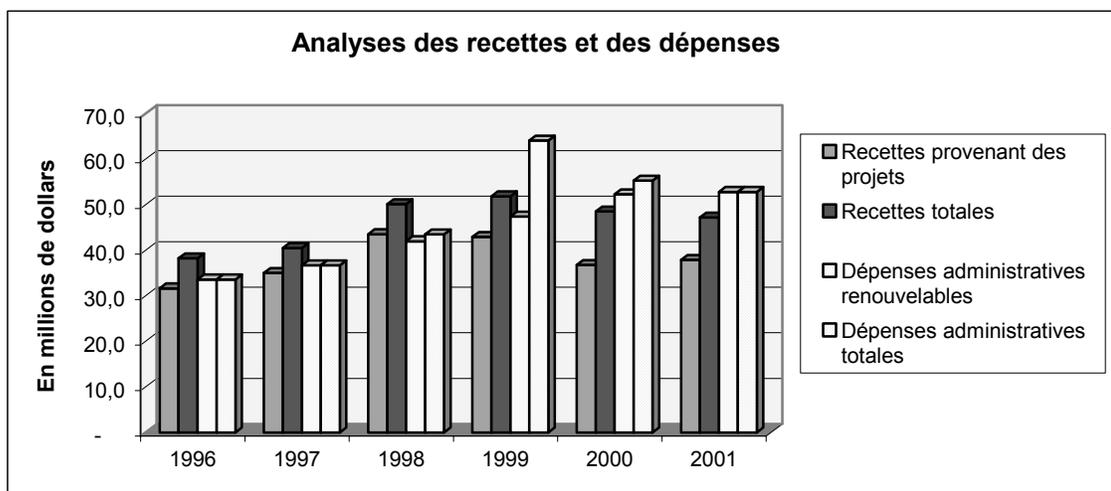
33. Le Comité a noté que si l'on en croit le procès verbal interne de l'UNOPS et un rapport élaboré par une entreprise de consultants, l'exécution des projets souffre du déclin de l'économie et de l'instabilité politique d'un certain nombre de pays où l'UNOPS opère et que certaines de ces conséquences sont en dehors de son contrôle.

3. Dépenses administratives

34. Les dépenses administratives totales pour l'exercice biennal étaient de 108 millions de dollars comme on le verra en détail dans l'annexe IV. Les dépenses administratives incluent un montant de 3 millions de dollars pour les coûts d'un système d'information non renouvelable pour lequel le Conseil d'administration a accepté de le financer directement par la réserve opérationnelle. Une analyse au graphique 3 reflète la relation entre les recettes des projets, les recettes totales, les dépenses administratives renouvelables et les dépenses administratives totales.

Graphique 3

Analyses des recettes des projets, des recettes totales, des dépenses administratives renouvelables et des dépenses administratives totales



35. Le total des dépenses administratives a augmenté de 2 % passant de 106 millions pendant l'exercice biennal 1998-1999 à 108 millions au cours de l'exercice biennal actuel. Des coûts non renouvelables d'un montant de 18,2 millions de dollars ont été inclus dans les 106 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999: 14,1 millions correspondaient au déménagement du Siège de l'UNOPS vers le Chrysler Building et 4,1 millions de dollars correspondaient à l'application du SIG. Le Comité a fait rapport sur ces coûts dans son rapport précédent⁴. **Si ces coûts non renouvelables sont exclus, les dépenses administratives renouvelables ont augmenté de 20 % passant de 87,8 millions de dollars à l'exercice biennal 1998-1999 à 105 millions de dollars (à l'exclusion du coût du système d'information non renouvelable qui s'élevait à 3 millions de dollars) à l'exercice biennal 2000-2001.** La plus grande partie des augmentations au cours de l'exercice biennal 2000-2001 est due à une augmentation de 18 % des honoraires et salaires qui sont passés à 47,3 millions de dollars, à une augmentation de 27 % des dépenses communes de personnel qui sont passées à 17,9 millions de dollars et à une augmentation de 50 % des dépenses générales de fonctionnement qui sont passées à 13,5 millions de dollars.

36. Dans son rapport précédent⁴ le Comité a fait des observations détaillées concernant le déménagement de l'UNOPS du bâtiment du Daily News, dans le bâtiment situé au 820 Second Avenue et il est préoccupé par le fait que le coût du déménagement de 14,1 millions de dollars en 1998-1999 avait dépassé le coûts estimatifs originaux de 7,3 millions de dollars. Le contrat de location dans le bâtiment Chrysler est pour 3 ans.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5J (A/55/5/Add.10).

La location mensuelle pour l'espace de bureau dans le Chrysler Building s'élève à 301 200 dollars, 309 600 dollars et 320 300 dollars pour 2000, 2001 et 2002 respectivement, soit un coût de 7,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001.

37. L'UNOPS a fourni au Comité des informations permettant de comparer le coût de location actuel au coût qui aurait été encouru à l'emplacement précédent. Le taux combiné lié au marché de ces deux emplacements se serait élevé à 261 000 dollars par an comparé au coût moyen du Chrysler Building de 305 400 dollars pendant l'exercice biennal 2000-2001. L'espace total loué par l'UNOPS s'élevait à 74 916 pieds carré alors que l'espace occupé dans le Chrysler Building s'élève à 79 615 pieds carré (5 100 pieds carré de plus). On voit donc que les coûts de location pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été pour l'UNOPS de 1,07 millions plus élevés qu'il aurait été s'il était resté dans l'ancien bâtiment.

38. Le coût administratif élevé est une indication du fait que l'essentiel du travail administratif de l'UNOPS fondé sur l'exécution des projets prévus d'un montant de 616 millions de dollars en 2001 a augmenté sans commune mesure par rapport au niveau de l'exécution des projets, qui s'élevait en moyenne à 494,6 millions de dollars par an pour la période de 1996 à 2001. Le revenu moyen des projets pendant la même période s'élevait à 38 millions de dollars (7,7 %) comme on peut le voir à l'annexe V. On trouvera à l'annexe II le montant des dépenses administratives renouvelables qui sont constamment inférieures aux dépenses administratives renouvelables prévues au budget à l'exception de l'an 2000 où les dépenses administratives réelles étaient de 0,7 millions de dollars plus élevées. La différence entre les dépenses administratives renouvelables réelles et les dépenses administratives renouvelables prévues au budget est la suivante: 1997 -1,8 million; 1998 -1,6 million; 1999 -0,7 million; 2001 - 2,5 millions. Le Comité est préoccupé par le fait que pour l'exercice biennal 2000-2001 **les coûts administratifs de l'UNOPS n'ont pas été alignés sur le revenu des projets et d'autres services.**

39. Le Comité recommande que l'UNOPS évalue sa procédure pour le contrôle des coûts afin de satisfaire les besoins en matière d'exécution de projets tout en assurant une souplesse pour s'adapter à l'augmentation ou à la diminution du niveau des projets à exécuter.

4. Révisions du budget (2001)

40. Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration, en septembre 2001, un budget révisé pour 2001 fondé sur des données financières réelles à la fin de juin 2001. Le budget révisé tenait compte d'augmentations des recettes de 5,2 millions de dollars et des dépenses administratives de 3,7 millions de dollars, ce qui laissait prévoir un surplus de 1,5 million de dollars. Toutefois, ce surplus prévu a été supérieur de 7,1 millions de dollars par rapport au déficit réel de 2001. Le tableau 2 ci-après souligne les révisions.

Tableau 2

**Comparaison entre le budget original et le budget révisé
(en millions de dollars)**

	Premier budget révisé 2001	Dernier budget 2001	Différence	Budget réel 2001	Variation entre le budget réel et le budget révisé
Projets exécutés	590,0	616,0	26	507,0	109
Recettes des projets	42,7	47,4	4,7	37,9	9,5
Recettes des services et autres recettes	8,9	9,4	0,5	9,3	0,1
Recettes totales	51,6	56,8	5,2	47,2	9,6
Dépenses totales	(51,6)	(55,3)	3,7	(52,8)	2,5
Surplus (déficit)	0	1,5	1,5	(5,6)	

41. Le Comité a noté que la situation financière réelle à la fin de juin 2001 conformément au système financier de l'UNOPS était la suivante: l'exécution des projets représentait 287,3 millions de dollars, les recettes provenant des projets étaient de 21,5 millions de dollars, les autres recettes de 4,3 millions de dollars et les dépenses administratives de 23,7 millions de dollars.

42. Une extrapolation des résultats financiers pour les six premiers mois de 2001, en ajoutant les coûts administratifs annuels qui n'avaient pas encore été encourus en juin (par exemple les impôts) auraient indiqué une exécution de projet d'une valeur de 574 millions de dollars et un manque à gagner de 1,5 million de dollars. Le Groupe d'examen des opérations (GEO), qui s'occupe essentiellement des questions opérationnelles de l'UNOPS se réunit deux fois par mois. D'après le procès verbal de la réunion du GEO du 2 août 2001, le niveau d'exécution réel au 31 juillet 2001 représentait un montant cumulé de 302,4 millions de dollars. Le GEO en tirait la conclusion qu'une exécution mensuelle d'environ 63 millions de dollars était nécessaire à partir d'août 2001 pour parvenir à l'objectif pour 2001 qui était de 616 millions de dollars. Le Comité se préoccupe donc du fait que les hypothèses de budget relatives à l'exécution des projets en 2001 étaient trop optimistes même si l'UNOPS s'est arrangé pour diminuer quelque peu les dépenses administratives renouvelables d'un montant de 2,5 millions de dollars comme on le verra à l'annexe II.

43. Le Comité recommande à l'UNOPS qu'il élabore des budgets et des révisions sur une base plus conforme à un niveau réaliste d'exécution de projet.

5. Réserve opérationnelle

44. L'article 8.3 prévoit que l'UNOPS créera une réserve opérationnelle dont le niveau sera approuvé par le Conseil d'administration. Cette réserve opérationnelle peut être utilisée dans les cas suivants:

- a) Diminution des recettes;
- b) Mouvements de trésorerie inégaux;
- c) Dettes professionnelles ou contractuelles liées aux services de l'UNOPS;
- d) Dettes liées aux contrats du personnel de l'UNOPS financés sur la comptabilité de l'UNOPS.

45. Dans sa décision 92/20 du 21 septembre 1998, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice biennal 1998-1999, qui prévoyait que l'UNOPS n'obtiendrait pas suffisamment de recettes dans l'exercice pour couvrir la totalité des coûts de la mise en place et du démarrage du SIG et du transfert des locaux du siège. Le Conseil d'administration a accepté que ses coûts, qui étaient estimés à 11,4 millions de dollars, seraient prélevés sur la réserve opérationnelle dans la mesure où ils n'étaient pas couverts par des revenus. Le Conseil d'administration a également approuvé une réduction de la réserve opérationnelle, qui serait ramenée à 11,2 millions de dollars au 31 décembre 1999. Le solde de la réserve à la fin de 1999 était en fait de 17,4 millions de dollars du fait que l'excédent des recettes sur les dépenses était plus élevé qu'il n'était originellement prévu. À la fin de 1999, l'UNOPS prévoyait que sa réserve atteindrait un niveau de 22,6 millions de dollars au 31 décembre 2001 et a exprimé son intention de ramener la réserve au niveau prescrit dans l'exercice biennal 2002-2003. Au cours de la vérification intérimaire des comptes du Comité en septembre 2001, l'UNOPS a fourni des informations prévoyant que sa réserve opérationnelle s'élèverait à 14,3 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 conformément au rapport du Directeur exécutif contenant les estimations révisées du budget pour l'exercice biennal 2000-2001⁵. Dans sa décision 2001/14 en date de septembre 2001, le Conseil d'administration a approuvé la proposition tendant à modifier la base de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS et de la fixer à 4 % de la moyenne continue des dépenses combinées: administration et projets pour les trois années prévues, ce qui signifierait un niveau de 23,1 millions de dollars à la fin de décembre 2001. Le niveau réel de la réserve au 31 décembre 2001 est d'environ 5 millions de dollars soit 18,1 millions de moins que le niveau requis du fait d'un déficit opérationnel de 15,6 millions de dollars (avant les économies sur les obligations de la période précédente de 3,2 millions de dollars). L'annexe V expose les mouvements de la réserve opérationnelle depuis 1996. La réserve opérationnelle s'appuie sur des investissements à court terme dans les comptes permanents.

46. Le Comité est préoccupé par le fait que **ce déclin pourrait entraîner l'épuisement de la réserve opérationnelle, en particulier puisque l'UNOPS ne prévoit pas un budget excédentaire mais un budget en équilibre en 2002.** L'UNOPS

⁵ DP/2000/37.

devrait donc être obligée d'avoir des ressources financières nécessaires pour passer les périodes difficiles de l'avenir.

47. Le Comité recommande que l'UNOPS continue à surveiller les résultats réels par rapport aux objectifs clairement définis et évalue des méthodes spécifiques pour restaurer la réserve opérationnelle à son niveau requis. Le Comité recommande en outre que l'UNOPS communique ses résultats et les mesures prises au Conseil d'administration.

6. Engagements non réglés

48. D'après la note 13 des états financiers, la totalité des engagements non réglés s'élevait à 31,3 millions de dollars. Sur ce montant, 7,3 millions de dollars (23 %) concernaient directement les comptes de dépense de l'UNOPS. Le Comité a noté que seulement 0,81 million de dollars de ces engagements non réglés ont été réglés au 31 mai 2002. Le Comité note que l'UNOPS examine ses engagements non réglés trois fois par an, en mai, août et novembre. L'UNOPS a fait savoir qu'au 31 mai 2002, en se fondant sur son premier examen, il estimait que moins de 62 000 dollars de ses engagements non réglés seraient annulés. Compte tenu de la situation financière actuelle, le Comité est d'avis qu'un examen plus régulier des engagements non réglés aurait permis à l'UNOPS d'annuler ses engagements non valides au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et donc d'améliorer sa situation financière à la fin de l'année.

49. Si le Comité reconnaît les efforts déployés par l'UNOPS pour examiner ses engagements non réglés, il recommande néanmoins au Bureau de mener des examens plus réguliers de tous les engagements non réglés au moment opportun.

7. Autres sources de recettes

50. L'UNOPS touche des honoraires du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui a son siège à Rome, pour les services qu'il lui rend en matière d'administration des prêts et de contrôle des projets. Le FIDA constitue la deuxième source de revenus pour l'UNOPS. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'UNOPS a reçu 12,2 millions de dollars contre 9,9 millions au cours de l'exercice 1998-1999. Le tableau 2 des états financiers indique des coûts de 1,9 million de dollars et de 1,3 million de dollars à déduire de ses gains dans les exercices biennaux 2000-2001 et 1998-1999, respectivement. L'UNOPS a contrôlé un total de 115 projets et a administré un portefeuille de prêts de 2,3 milliards de dollars au 31 décembre 2001. Le Comité a noté que:

a) Les dépenses précises signalées dans les états financiers ne comprennent que des voyages et des chambres d'hôtels, ainsi que des honoraires de consultants;

b) L'UNOPS a un bureau à Rome pour les services qu'il rend au FIDA et les projets du Fonds sont contrôlés régulièrement par le personnel de l'UNOPS. Les dépenses qui ont été indiquées n'incluent pas les coûts suivants: salaire et frais généraux du personnel de l'UNOPS; location d'un bureau à Rome, administration et communication au Siège et coûts relatifs aux divisions Asie et Africa II qui pratiquent aussi des contrôles des projets sur les fonds du FIDA. L'UNOPS est persuadé que tous

les coûts liés au FIDA sont entièrement recouverts grâce aux résultats généraux positifs des divisions Asie et Africa II du FIDA. Sur la base du tableau 2, le Comité a donc été incapable de déterminer si les honoraires gagnés par les services de contrôle du FIDA ont en fait couvert tous les coûts.

51. Le Comité recommande que l'UNOPS a) calcule la totalité des coûts encourus pour les services au FIDA afin de déterminer la faisabilité de cette ligne de services; et b) fasse connaître la totalité des coûts afférents au FIDA dans le tableau II des états financiers.

8. Obligations concernant les cessations de service

52. L'UNOPS n'a pas prévu dans ses états financiers de fonds pour financer les assurances médicales des retraités. Cependant, une obligation estimative figurait dans la note 20 des états financiers qui s'élevait à 38,8 millions de dollars au 31 décembre 2001. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait engagé un chef comptable consultant pour proposer d'autres solutions pour financer cette obligation. Le Comité a également noté que l'UNOPS, en conformité avec sa politique en matière de comptabilité n'a pas fait connaître ses responsabilités en matière de congés annuels et de prestations en cas de cessation d'activités. Le Comité est préoccupé par le fait que, étant donné que la réserve opérationnelle de l'UNOPS est déjà à un niveau très bas, les prestations en cas de cessation d'activités risquent de ne pas être complètement financées.

53. Le Comité recommande à l'UNOPS, avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres fonds et programmes, d'examiner le mécanisme de financement et les objectifs pour les prestations en cas de cessation de service. Le Comité estime que l'UNOPS peut avoir besoin d'examiner rapidement le financement des prestations en cas de cessation de service étant donné ses principes de financement très spéciaux.

9. Prévisions pour 2002

Élaboration du budget

54. Du fait de la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2001 et des préoccupations exprimées par le Conseil d'administration, il n'était pas certain que l'UNOPS puisse poursuivre ses activités au niveau actuel. Par conséquent, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les plans d'actions futures de l'UNOPS en vue d'évaluer la rationalité des hypothèses faites pour le budget de 2002.

55. En janvier 2002, le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté au Conseil d'administration les résultats prévus pour 2001 ainsi que les méthodes utilisées pour élaborer le budget de 2002. Du fait des résultats de 2001, les responsables de l'UNOPS ont demandé une méthode plus détaillée, plus concrète et plus prudente pour réviser les objectifs financiers de 2002 et les dépenses administratives tout en déterminant les obstacles qui ont amené le déficit de 2001. À la suite de la présentation des résultats financiers au Comité de coordination de la gestion en mars 2002, le Comité s'est montré préoccupé à propos du budget pour 2002-2003 et a demandé à l'Organisation d'élaborer un budget réalisable pour 2002. L'UNOPS a fait part de son intention de démontrer au milieu de l'année si elle était sur la voie de la réalisation des objectifs pour l'an 2002.

56. L'UNOPS a réalisé un examen de son portefeuille selon une méthode nouvelle où, après une analyse approfondie des projets, les éléments étaient classés en "garantis, difficiles ou faciles" afin d'estimer le taux d'exécution des projets pour 2002. "Exécution garantie" concerne des projets fondés sur des budgets approuvés et pour lesquels les facteurs internes et externes concernant la réalisation n'existent pas ou sont minimaux. "Exécution difficile" concerne des projets signés et des projets dans la filière, attendant l'approbation du budget et pour lesquels il est peu probable que la réalisation soit affectée par les fonds disponibles. "Exécution facile" concerne des projets à un stade d'élaboration ou encore de négociation et pour lesquels il existe une probabilité modérée à élevée que l'exécution sera influencée par des facteurs de risque interne ou externe.

57. La réalisation estimative des projets était la suivante, concernant les trois catégories: "garantis" – 335,2 millions de dollars; "difficiles" – 154,8 millions de dollars; "faciles" – 113,4 millions de dollars. Le nombre estimatif de projets réalisés et les recettes correspondantes pour 2002 étaient de 503,2 millions de dollars et 35,4 millions de dollars respectivement en tenant compte des catégories ci-dessus. Le Comité a noté que la réalisation des projets "difficiles" et "garantis" représentait seulement un montant de 490 millions de dollars, ce qui signifie que le reste des projets exécutés concerne des projets "faciles" d'un montant de 13,2 millions de dollars (2,6 %) qui représentaient une recette de 0,9 million de dollars (en utilisant le taux de 7 % pour la recette moyenne des projets).

58. Chaque chef de division a également été prié d'évaluer l'exécution des projets de sa division pour 2002 et de déterminer ceux pour lesquels ils seraient tenus personnellement responsables. Le total des engagements "des chefs de division" s'élevait à 509,8 millions de dollars. Le Comité a été préoccupé par le fait que **l'UNOPS avait choisi un objectif de 503,2 millions de dollars sur lesquels 13,2 millions de dollars concernaient des projets présentant un risque modéré à élevé.** L'incapacité de l'UNOPS à atteindre ces prévisions concernant l'exécution des projets pourrait entraîner une perte de recettes au titre des coûts d'appui de l'ordre de 378 000 dollars à 924 000 dollars au taux de rétribution de 7 %.

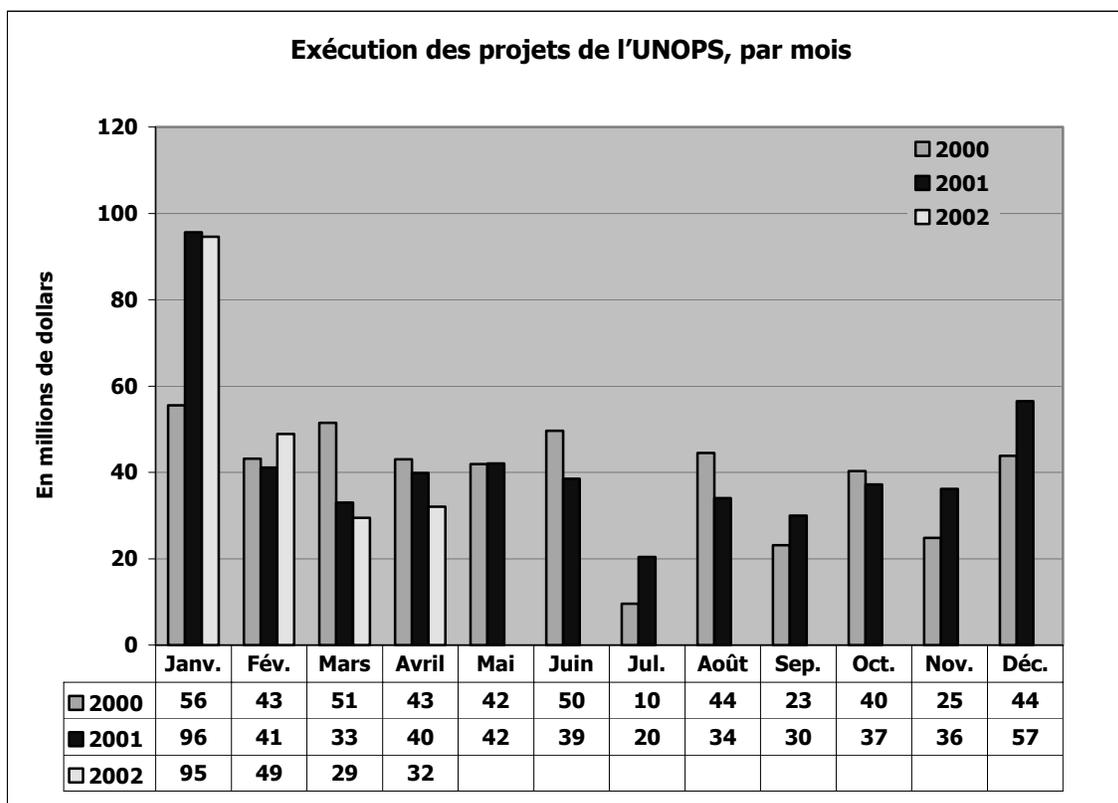
59. Le Comité recommande que l'UNOPS envisage de présenter au Conseil d'administration pour approbation divers projets fondés sur divers niveaux d'activité en indiquant clairement le niveau d'activité le plus probable.

Stratégie en matière de recettes

60. Le Comité a examiné les diverses analyses auxquelles s'est livré l'UNOPS pour contrôler l'exécution des projets dans chaque division. On trouvera au graphique 4 ci-après la présentation d'une telle analyse qui compare l'exécution des projets en l'an 2000, 2001 et 2002 au 30 avril 2002.

Graphique 4

Exécution des projets de l'UNOPS, par mois



61. La réalisation cumulative en pourcentage de la réalisation totale était en moyenne de 41 % en avril 2000 et de 41,6 % en avril 2001. En avril 2002 la réalisation cumulative réelle s'élevait à 40,8 % de l'exécution totale prévue pour 2002. Les projections de l'exécution pour 2002 qui s'élèvent à 503,2 millions de dollars sont relativement conformes avec l'exécution réelle des projets qui s'élevaient à 504,7 millions de dollars pour 2001. En outre, l'exécution cumulative d'un montant de 205 millions de dollars au 30 avril 2002 est relativement conforme à l'exécution du montant de 210 millions de dollars à cette époque de 2001. Le Comité a cependant noté que le budget pour 2002 prévoyait que les recettes des projets correspondaient en moyenne à 7 % des projets exécutés alors que pour 2000 et 2001 les pourcentages étaient respectivement de 7,8 % et 7,5 %. Il en résultait un revenu des projets estimé à 35,2 millions de dollars pour 2002 contre 37,8 millions de dollars en 2001, bien que le nombre de projets réalisés soit relativement le même. Alors que l'UNOPS s'est montrée volontairement prudente en établissant le taux de recettes des projets en espérant des recettes plus élevées, le Comité a noté que le taux réel des recettes des projets à la fin

d'avril 2002 n'était en réalité que de 7 %. L'UNOPS a informé le Comité que, en mai 2002, l'exécution des projets représentait 49 millions de dollars.

62. Le Comité recommande à l'UNOPS de continuer à surveiller de très près le taux de recettes des projets et de réévaluer toute hypothèse ainsi que les stratégies et les politiques générales concernant les recettes des projets.

Stratégie à appliquer aux dépenses administratives

63. Diverses propositions de budget administratif ont été élaborées pour l'année 2002. Les premières demandes de budget en provenance des chefs de division et à l'intention de la direction se montaient à 52,7 millions de dollars. Ce montant a été réduit par un groupe exécutif de l'UNOPS à 47 millions de dollars comme on peut le voir dans le budget présenté au Comité de coordination de la gestion le 7 avril 2002. À cette réunion, le Comité a décidé que les dépenses administratives pour 2002 seraient réduites à 43 millions de dollars et que ce plafond ne serait pas dépassé sans son approbation. Ce montant est conforme aux prévisions initiales de revenu de l'UNOPS pour 2002.

64. Le Groupe de travail du Comité de coordination de la gestion a ensuite conduit un examen détaillé des questions budgétaires et des questions de personnel afin de déterminer le niveau de base du budget administratif pour 2002. Par la suite, un nouveau budget révisé a été élaboré par l'UNOPS en tenant compte d'un total des dépenses administratives de 45,3 millions de dollars. Le Groupe de travail a fait des propositions pour réduire ces dépenses de 1,3 millions de dollars de plus. Le budget a été examiné avec le Comité le 30 mai 2002 et celui-ci a accepté un montant révisé de 44 millions de dollars. L'UNOPS a informé le Comité qu'un budget plafonnant à 44 millions de dollars avait été élaboré et lui serait présenté pour examen. On trouvera aux annexes IV et VI le résumé des dépenses administratives réelles pour 2000 et 2001 ainsi que les coûts administratifs inscrits au budget et les dépenses administratives cumulatives jusqu'à avril 2002.

65. Le Comité a noté que le budget pour 2002 n'avait pas encore été finalisé. L'UNOPS a déjà dépensé 35 % des 44 millions de budget au 30 avril 2002 sans tenir compte des effets possibles des économies dans le domaine des dépenses de personnel. La plupart des montants dus aux Nations Unies pour des services centraux ont été engagés au début de l'année. Cependant, aucun montant n'avait été payé ou engagé au PNUD pour des services centraux et des services de vérification interne des comptes, qui s'élevaient à 2,3 millions de dollars pour le budget de 2002, ainsi que la taxe qui s'élevait à 2 millions de dollars pour les années précédentes.

66. Le Comité a noté que si les coûts réels relatifs au personnel étaient conformes, en avril, au pourcentage des coûts totaux des années précédentes, il représentait encore la plus grande proportion des dépenses (65 %). Les effectifs payés au titre du budget administratif de l'UNOPS en décembre 2001 s'élevaient à 427 personnes. Au cours du processus budgétaire, un certain nombre de postes ont été jugés inutiles et après un examen des fonctions, le nombre total d'administrateurs et d'agents des services généraux à être touchés par les économies de personnel se montait à 21 et 33 respectivement. En outre, deux administrateurs auxiliaires et 10 personnes travaillant

en qualité de contractants indépendants au titre des accords de services spéciaux étaient également touchés par ces suppressions (66 postes au total). L'UNOPS s'attendait à ce que ces séparations entraînent des coûts de 2,2 millions de dollars mais n'avait pas calculé les économies qui en résulteraient. **Les coûts liés au licenciement auraient comme résultat de réduire la réserve opérationnelle actuelle de 5 millions à 2,8 millions.** L'UNOPS a dû déterminer d'autres réductions dans la division opérationnelle en réduisant la durée des contrats à court terme bien que ces réductions aient déjà été faites dans l'examen du Comité.

67. Le Comité recommande qu'un plan d'action clair et défini soit établi sur la manière, le lieu et le moment où les économies de personnel seront faites et contrôlées et que tous les coûts soient étroitement contrôlés et qu'une présentation révisée soit faite au Comité de coordination de la gestion afin d'obtenir son approbation s'il devenait évident que le plafond des dépenses administratives serait dépassé.

68. Le contrat de location signé par l'UNOPS le rend responsable de la totalité des coûts, mais le propriétaire peut tenir compte d'un délai potentiel pour obtenir de nouveaux locataires. L'UNOPS a décidé de redéployer son personnel aussi loin que possible et envisage d'en déménager une partie actuellement à New York. Le reste du personnel restera dans le Chrysler Building et l'espace disponible sera sous-loué. Le Comité a confirmé que la sous-location est possible grâce au contrat de location.

69. Le Comité a noté que l'UNOPS a commencé un dialogue officieux avec d'autres organisations des Nations Unies pour louer une partie de l'espace vacant au Chrysler Building. Un contrat a été signé pour 9 mois de 2002, qui a rapporté des recettes de 45 000 dollars (trois unités). Trois autres organisations ont manifesté de l'intérêt pour la location d'une totalité de 68 unités. Si les contrats avaient été signés au 1^{er} juillet 2002, les recettes de la location seraient de 0,54 million de dollars qui auraient été gagnés pour les six mois à venir de l'année. Cela signifie que l'UNOPS devrait encore couvrir 3,26 millions de dollars du montant annuel de la location au Chrysler Building. Comme il n'y a pas d'engagement ferme, il est encore douteux que des économies puissent être faites en 2002 dans ce domaine.

70. Le PNUD met en œuvre en ce moment un nouveau logiciel de planification des ressources des organisations. Les arrangements de travail actuels entre l'UNOPS et le PNUD sont énoncés dans la décision 94/12 du Comité exécutif en date du 9 juin 1994. Dans cet accord, l'appui administratif à l'UNOPS, y compris dans le domaine des finances et du personnel, continuera à être fourni par le PNUD.

71. Actuellement, aussi bien le PNUD que l'UNOPS utilisent le SIG comme principal système de comptabilité. Du fait des nombreuses fonctions accomplies par le PNUD et par l'UNOPS (gestion des investissements, gestion des banques, vérification interne des comptes), le Comité est d'avis que l'UNOPS devrait envisager d'apporter des modifications à son système actuel afin de poursuivre ses relations actuelles avec le PNUD. Il devrait mettre en œuvre un nouveau système ou modifier le SIG d'une manière à pouvoir le gérer indépendamment; il devrait créer un pont reliant le système de l'UNOPS et le futur système de planification des ressources du PNUD et/ou réaliser

une étude de faisabilité pour le Secrétariat de l'ONU afin d'exécuter des tâches qui revenaient jusqu'ici au PNUD.

72. Alors que le personnel chargé de la technologie de l'information à l'UNOPS collaborait avec le PNUD dans le processus de choix du nouveau système de planification des ressources, aucune mention de l'incidence d'une modification future du système n'a été faite dans le budget 2002 de l'UNOPS. Comme le PNUD envisage de mettre ce système en œuvre en 2004, l'UNOPS n'a pas beaucoup de temps pour planifier et appliquer sa propre stratégie de technologie de l'information et des communications (TIC). Les coûts relatifs pourraient être importants et même s'ils sont encore incertains, l'UNOPS n'a inclus dans son budget que le coût du temps passé par le personnel s'occupant du processus de planification des ressources du PNUD. Les coûts relatifs à la TIC peuvent avoir une incidence sur la réserve opérationnelle dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les recettes. L'UNOPS a informé le Comité que le PNUD ne lui avait pas indiqué les coûts liés au système de planification des ressources.

73. Le Comité recommande à l'UNOPS d'intensifier ses efforts pour être en mesure de couvrir toutes les dépenses possibles et prévisibles concernant la technologie d'information et de communication dans le budget de 2002 et au-delà. Il faudrait envisager de manière urgente les incidences spécifiques d'un nouveau système informatique sur des rapports financiers plus exacts.

Conclusion sur les prévisions budgétaires pour 2002

74. Le Comité note avec préoccupation que pour le budget de 2002 (version au 31 mai 2002), la dernière proposition de budget de l'UNOPS d'un montant de 45,3 millions de dollars dépasse de 2,3 millions de dollars les prévisions de recettes qui sont de 43 millions de dollars. L'UNOPS a par conséquent estimé le montant de ses revenus à 44,3 millions de dollars en réévaluant les recettes attendues d'autres services. L'UNOPS envisage de couvrir les dépenses estimées à 2,2 millions de dollars, relatives au licenciement de personnel, en faisant appel à la réserve opérationnelle. **Le Comité est préoccupé par le fait que l'UNOPS peut n'être pas en mesure de couvrir toutes ses dépenses administratives d'un montant de 45,3 millions de dollars (plafonnées à 44 millions de dollars) avec le niveau des recettes prévues**, en ayant présent à l'esprit les variations possibles des recettes des projets et les problèmes connus avec le système de charge de travail du SGP. De plus, les coûts relatifs au système de planification des ressources risquent de ne pas être couverts en 2002 même si le système devient plus tard nécessaire. **De même, les coûts relatifs aux licenciements n'ont pas été finalisés et auraient des incidences directes sur les réserves opérationnelles car ces coûts n'ont été prévus nulle part ailleurs.**

75. L'UNOPS a fait savoir, dans la note 15 relative aux états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001, les risques que pourraient avoir une diminution des opérations futures et les mesures prises par la direction pour gérer ces risques.

76. L'UNOPS n'a pas de plan d'urgence pour les mesures à prendre en cas où les opérations de 2002 entraîneraient un déficit qui ne pourrait pas être absorbé par le solde de la réserve opérationnelle.

77. Le Comité recommande à l'UNOPS d'établir un plan d'urgence à présenter au Conseil d'administration pour approbation, concernant des mesures à prendre au cas où la réserve opérationnelle ne serait pas en mesure d'absorber des déficits possibles.

10. Administrateurs auxiliaires

78. Le Comité a noté que l'UNOPS bénéficie des services d'une trentaine d'administrateurs auxiliaires qui coûtent peu à l'Organisation car ceux-ci sont rémunérés par les pays donateurs. La plupart de ces administrateurs auxiliaires sont au niveau P-2 et il en coûterait environ 100 000 dollars par personne et par an pour les remplacer par du personnel permanent.

79. Le Comité recommande à l'UNOPS d'envisager de développer l'utilisation d'administrateurs auxiliaires qui représentent un mécanisme d'un bon rapport coût-efficacité, surtout en ces temps de problèmes financiers.

11. Plan de réforme

80. En novembre 2000, l'UNOPS a reconnu la nécessité de modifier ses opérations et sa gestion. L'élaboration du "plan de réforme" a eu lieu en 2001 et le projet était terminé en février 2002. L'UNOPS a décidé de reporter l'application du plan de réforme en attendant le résultat de l'examen interne par le Secrétaire général. Dans une note en date du 25 janvier 2002³, le Secrétaire général a souligné les principales recommandations concernant les améliorations opérationnelles et a exprimé sa satisfaction du fait que l'UNOPS avait pris des mesures pour les appliquer.

81. Le plan de réforme porte essentiellement sur la restructuration de l'UNOPS autour de ses clients et non pas nécessairement autour de lieux géographiques. La direction de l'UNOPS est d'avis qu'il serait en mesure de rendre de meilleurs services à ses clients si la communication avec les autres organisations des Nations Unies était améliorée. Néanmoins, la structure des honoraires et des coûts n'a pas été abordée dans le plan de réforme. Le CCG a suspendu l'application du plan de réforme jusqu'à ce que le budget de 2002 soit approuvé en juin 2002. Le Comité est d'avis que le plan de réforme devrait être examiné par le CCG en même temps que le budget pour 2002 de façon à ce que toutes les hypothèses à court terme et à moyen terme soient traitées de manière appropriée dans le cadre de la durabilité de l'UNOPS et de veiller à ce que les recommandations du Secrétaire général soient appliquées.

12. Passation de pertes en numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes

82. L'UNOPS a passé au compte des profits et pertes un montant de 202 000 dollars représentant des coûts excédant le niveau des projets de budget du fait de la nomination d'une personne pour un contrat de deux ans pour un projet précis. Les diverses parties aux projets n'ont pas pu absorber ce coût supplémentaire. La division compétente de l'UNOPS est d'avis que le manque d'information de la part du SIG et le déménagement

³ Note du Secrétaire général (DP/2002/CRP.5) sur les relations PNUD-UNOPS.

du bureau ont fait que l'erreur a été découverte à un stade tardif. L'UNOPS met en place un mécanisme pour assurer que le personnel est au courant du coût total du personnel affecté au projet.

13. Versements à titre gracieux

83. L'UNOPS n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour l'exercice biennal 2000-2001.

D. Questions de gestion

1. Accord concernant le niveau des services

84. L'UNOPS rembourse au PNUD notamment le coût des services d'appui central qui inclut les finances, l'administration, le personnel et la vérification interne des comptes. Le mémorandum d'accord entre le PNUD et l'UNOPS précise que "la délimitation des fonctions et responsabilités entre l'UNOPS et le PNUD et leurs coûts correspondants devront être traités dans des accords subsidiaires distincts".

85. Le Comité a noté qu'il y avait des projets d'accords concernant le niveau des services entre l'UNOPS et le PNUD. Il note cependant avec préoccupation, qu'à l'exception des services de vérification interne des comptes, les fonctions et responsabilités respectives de l'UNOPS et du PNUD ne sont pas indiquées et le projet d'accord ne couvre pas les ressources humaines.

86. Le Comité exécutif a prié instamment le PNUD et l'UNOPS d'élaborer une structure plus transparente de remboursement. Cette situation souligne la nécessité d'un accord concernant le niveau des services ouverts et transparents, qui indiquent clairement les responsabilités du PNUD et de l'UNOPS.

87. Le Comité recommande que les accords entre l'UNOPS et le PNUD soient rapidement finalisés afin de régulariser les fonctions des services centraux reçus du PNUD et qui devraient inclure les fonctions, responsabilités et structures de coûts entre l'UNOPS et le PNUD. En outre, le Comité recommande qu'un accord concernant le niveau des services soit conclu au sujet des ressources humaines.

2. Rapports concernant les contrôles internes

88. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD réalise les fonctions de contrôle interne de l'UNOPS. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, ce Bureau a terminé un certain nombre de vérifications internes des comptes et d'enquêtes à l'UNOPS, qui sont résumées ci-après:

Tableau 3: Résultats des enquêtes de vérification interne des comptes à l'UNOPS

Services fournis en matière de vérification interne des comptes et de contrôle	Rapports parus		Total
	2000	2001	

Vérifications/examens internes des fonctions	5	1	6
Vérifications/examens internes des projets	23	15	38
Vérifications/examens internes des groupes de l'Organisation	5	4	9
Total des vérifications/examens de l'UNOPS	33	20	53

89. La majorité des rapports était axée sur les projets. Comme au cours de l'exercice biennal précédent, le Bureau n'a réalisé aucune vérification des comptes pour évaluer la fiabilité des systèmes de comptabilité et d'autres données mises au point par l'UNOPS en vue de l'approbation des états financiers.

90. Le Comité recommande à l'UNOPS d'organiser un système de contrôle interne pour les procédures financières, les contrôles et les données.

3. Technologie de l'information et des communications

91. Des contrôles généraux établissent un cadre de contrôle pour l'environnement de la technologie de l'information et de la communication et fournissent une assurance raisonnable que cet environnement appuie les objectifs généraux de contrôle interne qui sont importants car ils sont la base des contrôles de tous les systèmes d'applications et assurent le fonctionnement efficace des procédures, notamment les contrôles sur l'élaboration, la réalisation, la sécurité, l'utilisation et la modification des programmes et des fichiers. Les conclusions de ces examens ont souligné que s'il y avait bien certains contrôles généraux, il existait plusieurs faiblesses dans l'ensemble de l'environnement de contrôle. Les principales faiblesses du contrôle à l'UNOPS sont les suivantes:

a) Il n'y a pas de plan stratégique pour une technologie documentée, approuvée et à jour de l'information, de plan pour la remise en état après un désastre, ni de procédures de soutien et de restauration;

b) Les registres d'activités et les registres de violation d'accès n'existent pas et par conséquent ne sont pas examinés par l'UNOPS pour les serveurs d'UNIX;

c) Les administrateurs du système de l'UNOPS partagent le même titre d'administrateur du système ce qui pourrait entraîner une absence de responsabilité;

d) Des faiblesses ont été déterminées dans la protection contre les virus et les logiciels illégaux.

92. Le Comité recommande à l'UNOPS a) d'élaborer un plan stratégique à court terme et à long terme sur la technologie de l'information et des communications pour le déploiement de cette technologie qui devrait être continuellement mise à jour; b) d'élaborer des procédures ou des directives documentées et approuvées officiellement sur des aspects tels que la sécurité, la planification d'un relèvement après un désastre et le soutien, enfin l'élaboration d'un système.

4. Cas de fraude et de présomption de fraude

93. L'UNOPS a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ni de présomption de fraude n'était à signaler.

E. Remerciements

94. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'aide et le concours qu'ils leur ont apporté.

Le vérificateur général des comptes d'Afrique du Sud
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission des vérifications des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 25 juin 2002

Annexe I

Suite donnée par l'UNOPS aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999^a

Le Comité a donné suite aux mesures prises par l'UNOPS pour appliquer les recommandations du Comité faites dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999. Le tableau A.1 résume l'état de la mise en œuvre de toutes les recommandations antérieures alors que le tableau A.2 donne le détail des recommandations non appliquées et des recommandations en cours d'application, ce qui exige des observations complémentaires.

Dans son rapport précédent, le Conseil avait fait 13 recommandations. Au total, 10 de ces recommandations (77 %) ont été suivies et 3 (23 %) étaient en cours d'application.

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5J (A/55/5/Add.10), par.10.*

Tableau A.1**Résumé concernant l'état d'application des recommandations pour l'exercice biennal 1998-1999**

<u>Sujet</u>	<u>Réalisé</u>	<u>En cours de réalisation</u>	<u>Non réalisé</u>	<u>Total</u>
A. Questions financières				
1. Matériel consommable et matériel durable	par. 10-a)			1
2. Engagements non réglés	par. 10-b)			1
3. Gestion des banques et des liquidités		par. 33		1
Total partiel				
Nombres	2	1	0	3
Pourcentage	67 %	33 %		
B. Questions de gestion				
1. Planification des activités	par. 40 par. 10-c) par. 45			3
2. Gestion des projets	par. 10-d) par. 10-e) par. 56 par. 57 par. 85	par. 62 par. 65		6
3. Déménagement				1
Total partiel				
Nombres	8	2	0	10
Pourcentage	80 %	20 %		
Total général				
Nombres	10	3	0	13
Pourcentage	77 %	23 %		

Tableau A.2

**Détails sur les recommandations antérieures pour l'exercice
biennal 1998-1999 non appliqué ou en cours d'application**

Gestion			
Élément/domaine d'activités	Recommandation 1998-1999	Au 30 avril 2002	Observations du Comité
		Mesures/observations sur la gestion	
Comptes d'avance temporaire Paragraphe 33	Le Comité recommande à l'UNOPS d'examiner mensuellement les déclarations des titulaires de compte d'avance temporaire et de prendre des mesures immédiates pour accélérer la remise des déclarations manquantes. Le Comité recommande également à l'UNOPS de procéder dans les meilleurs délais à la vérification de la concordance de toutes les déclarations émanant de titulaires de comptes d'avance temporaire, de manière à assurer un suivi efficace des montants de caisses par les bureaux extérieurs.	Les comptes d'avance temporaire seront ajustés mensuellement.	En cours d'application Le Comité a déterminé des exemples où des soldes incorrects s'étaient répercutés sur l'ajustement général des comptes d'avance temporaire. Bien que ces différences ne soient pas suffisamment importantes pour figurer dans le présent rapport, elles ont été signalées à l'UNOPS dans une lettre aux responsables. Le Comité gardera cette question à l'examen.
Gestion des projets Paragraphe 62	Le Comité recommande à l'UNOPS de s'efforcer d'élargir la gamme des indicateurs de résultat inclus dans les descriptifs des projets afin de pouvoir quantifier et examiner le plus exactement possible les progrès accomplis au regard des objectifs principaux et secondaires.	Les rapports d'évaluation des résultats des projets et les examens tripartites, ainsi que les rapports réguliers, les missions et les missions de contrôle ont permis de faire avancer considérablement l'examen des projets. L'UNOPS estime que le renforcement de ce processus d'examen est un bon moyen de développer le contrôle des progrès dans l'exécution des projets.	En cours d'exécution Le Comité a noté des améliorations et continuera à examiner cette question.

Gestion des projets Paragraphe 65	Le Comité recommande à l'UNOPS d'appliquer à tous les projets en collaboration avec les organisations de financement le système des rapports périodiques d'évaluation des résultats des projets et des examens tripartites pour tous les projets.	Les progrès réalisés dans les projets subissent un examen constant des progrès grâce au rapport régulier aux missions de contrôle et aux rapports d'évaluation des résultats des projets, ainsi qu'aux examens tripartites. L'UNOPS estime que le renforcement de ce processus d'examen constitue un moyen approprié de développer le contrôle des progrès accomplis dans l'exécution des projets.	En cours de réalisation Le Comité a noté des améliorations et continuera à tenir cette question à l'examen.
--------------------------------------	---	--	--

Annexe II

Recettes et dépenses réelles par rapport au budget pour la période de 1997 à 2001

Recettes et dépenses réelles par rapport au budget pour la période de 1997 à 2001 (en millions de dollars)															
	Différence (entre le budget réel et les prévisions)			Différence (entre le budget réel et les prévisions)			Différence (entre le budget réel et les prévisions)			Différence (entre le budget réel et les prévisions)			Différence (entre le budget réel et les prévisions)		
	Prévisions budgétaires	Budget réel		Prévisions budgétaires	Budget réel		Prévisions budgétaires	Budget réel		Prévisions budgétaires	Budget réel		Prévisions budgétaires	Budget réel	
	1997	1997		1998	1998		1999	1999		2000	2000		s 2001	2001	
Exécution des projets	500,0	463,1	(36,9)	550,0	537,8	(12,2)	550,0	559,9	9,9	590,0	471,1	(118,9)	616,0	504,7	(111,3)
Recettes															
Recettes du portefeuille des projets	35,3	35,0	(0,3)	38,2	43,5	5,3	42,9	43,0	0,1	42,7	36,8	(5,9)	47,4	37,9	(9,5)
Recettes des seuls services	4,0	3,7	(0,3)	5,1	4,1	(1,0)	5,6	5,8	0,2	6,1	6,5	0,4	8,0	7,0	(1,0)
Autres recettes	1,3	1,8	0,5	1,2	2,5	1,3	2,6	3,1	0,5	2,8	5,2	2,4	1,4	2,3	0,9
Recettes totales	40,6	40,5	(0,1)	44,5	50,1	5,6	51,1	51,9	0,8	51,6	48,5	(3,1)	56,8	47,2	(9,6)
Total des dépenses administratives renouvelables	38,5	36,7	1,8	43,6	42,0	1,6	48,1	47,4	0,7	51,6	52,3	(0,7)	55,3	52,8	2,5
Excédent net (déficit)	2,1	3,8	1,7	0,9	8,1	7,2	3,0	4,5	1,5	-	(3,8)	(3,8)	1,5	(5,6)	(7,1)

Annexe III

Analyses des recettes des projets (en milliers de dollars)

Revenu:	Exécution des projets en 2000-2001	Recettes des projets en 2000-2001	Recettes des projets 1998-1999	Augmentation/ (diminution) par rapport à 1998-1999	Pourcentage
PNUD	292 712	26 693	40 014	(13 321)	(33)
Agent d'exécution (PNUD)	55 043	4 926	6 807	(1 881)	(28)
Projets financés par des fonds d'affectation spéciale (PNUD)	193 130	14 773	15 792	(1 019)	(6)
Accords de services de gestion (PNUD)	242 829	15 150	16 825	(1 675)	(10)
PNUCID	24 744	1 793	2 396	(603)	(25)
Autres organisations des Nations Unies	167 288	11 285	4 630	6 655	(144)
Total partiel: Recettes des projets	975 746	74 619	86 464	(11 845)	(14)
FIDA		12 211	9 926	2 285	23
Services consultatifs		1 167	0	1 167	100
Recettes de l'intérêt		1 914	3 019	(1 105)	(37)
Recettes diverses		2 256	1 341	915	68
Programme d'assistance au Peuple palestinien		275	200	75	38
Total	975 746	92 443	100 950	(8 507)	(8)

Annexe IV

Analyses des dépenses administratives

Objet de dépenses	Dépenses administratives réelles 2000	Dépenses administratives réelles 2001	Budget original pour 2002	Budget révisé par rapport au budget initial 2002	Budget révisé 2002 fin mai	Budget réel avril 2002	Pourcentage du 2ème budget révisé
Dépenses de personnel							
Salaires	15 853	16 790	19 875	16 440	15 953	5388	33,8%
Dépenses communes de personnel	8 089	9 058	8 063	8 522	8 373	2076	24,8%
Assistance temporaire	2 751	1 839	1 381	1 355	1 105	580	52,5%
Activités de durée limitée	3 309	3 779	4 007	3 240	3 240	1004	31,0%
Temps supplémentaire	193	94	102	41	41	34	82,9%
Consultants	2 245	2 672	2 149	2 020	1 701	1078	63,4%
Total partiel	32 440	34 232	35 577	31 618	30 413	10 160	33,4%
Location, entretien et matériel non consommif							
Location et entretien des locaux	4 601	4 747	4 702	4 659	4 650	1625	34,9%
Location et entretien du matériel	180	157	179	179	180	74	41,1%
Mobilier et matériel	356	123	71	44	44	27	61,4%
Total partiel	5 137	5 027	4 952	4 882	4 874	1 726	35,4%
Technologie de l'information							
Unité centrale	-	41	-	1	1	-	0,0%
Entretien de l'ordinateur	-	23	323	233	233	90	38,6%
Matériel pour les systèmes informatiques	194	605	958	373	273	80	29,3%
Contrats pour l'élaboration de système	105	-	-	-	-	-	-
Total partiel	299	669	1 281	607	507	170	33,5%
Autres dépenses administratives							
Formation	593	195	141	26	26	43	165,4%
Voyage du personnel	2 760	2 060	2 085	1 275	1 027	467	45,5%
Contrats	849	1 363	1 227	639	584	452	77,4%
Impression et publications	109	73	64	10	10	8	80,0%
Communications	1 132	1 139	1 418	1 145	956	592	61,9%
Services divers	837	714	554	505	505	129	25,5%
Fournitures de bureau	517	358	279	201	201	131	65,2%
Hospitalité	19	22	18	4	4	2	50,0%
Total partiel	6 816	5 924	5 786	3 805	3 313	1 824	55,1%
Coûts liés à l'ONU et au PNUD							
- Coûts des services aux bureaux par pays du PNUD	3 004	2 702	2 633	2 633	2 633	561	21,3%
- Services fournis par le PNUD/							
Bureau de l'audit et des études de performance	1 020	821	900	793	793	-	0,0%
- Services d'appui central du PNUD	2 356	1 738	1 662	1 528	1 528	-	0,0%
- Services centraux de l'ONU	1 180	1 664	1 206	1 206	1 206	1082	89,7%
Total partiel	7 560	6 925	6 401	6 160	6 160	1 643	26,7%
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES RENOUVELABLES	52 252	52 777	53 997	47 072	45 267	15 523	34,3%
Dépenses administratives non renouvelables							
Projet de système d'information	3 006	-	-	-	-	-	-
Total partiel	3 006	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	55 258	52 777	53 997	47 072	45 267	15 523	34,3%

Les dépenses totales pour l'exercice biennal 2000-2001 se sont élevées à 108 millions de dollars.

Tableau élaboré par l'UNOPS pour contrôler les paramètres des périodes financières anciennes

Paramètres financiers de l'UNOPS									Total de la réserve opérationnelle			
Année	Dépenses administratives a)	Réalisation	Taux de recettes moyennes	Recettes des portefeuilles	Recettes des services	Autres recettes	Total des recettes	Surplus (renouvelable)	Dépenses non renouvelables	Solde opérationnel	Solde à la clôture	Besoin b)
			(portefeuille des projets)									
1996	33,6	430,8	7,3%	31,6	3,2	3,4	38,2	4,6		13,0	17,6	6,8
1997	36,7	463,1	7,6%	35,0	3,7	1,8	40,5	3,8		17,6	21,4	18,6
1998	42,0	537,8	8,1%	43,5	4,1	2,5	50,1	8,1	1,5	21,4	29,5	20,0
1999	47,4	559,9	7,7%	43,0	5,8	3,1	51,9	4,5	16,7	29,5	17,4	23,2
2000	52,3	471,1	7,8%	36,8	6,5	5,2	48,5	-3,8	3,0	17,4	10,6	25,0
2001	52,8	504,7	7,5%	37,9	7,0	2,3	47,2	-5,6		10,6	5,0	23,1
Total	264,8	2967,4	7,7%	227,8	30,3	18,3	276,4	11,6	21,2	109,5	101,5	116,7
Moyenne	44,1	494,6	7,7%	38,0	5,1	3,1	46,1	1,9	3,5	18,3	16,9	19,5

a) 1995 - 1998: Recettes des services avant la modification des honoraires et du revenu des déplacements

b) 1995: Les paiements de l'UNOPS aux Bureaux par pays du PNUD ont été traités comme une réduction des recettes des portefeuilles et non comme une dépense administrative

Annexe VI

Analyses des dépenses et total partiel en pourcentage du total

Objet des dépenses	Dépenses administratives réelles 2000	Dépenses administratives réelles 2001	Budget original 2001	Budget initial révisé 2002	Budget 2002 révisé à la fin de mai	Budget réel avril 2002
Dépenses relatives au personnel	68,5%	69,1%	70,0%	69,9%	69,5%	65,4%
Location, entretien et matériel non consommable	9,8%	9,5%	9,2%	10,4%	10,8%	11,1%
Technologie de l'information	0,6%	1,3%	2,4%	1,3%	1,1%	1,1%
Autres dépenses administratives	6,6%	7,0%	6,6%	5,3%	5,0%	11,8%
Dépenses relatives au PNUD	14,5%	13,1%	11,9%	13,1%	13,6%	10,6%

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons vérifié les états financiers joints, numérotés de I à III, les tableaux 1 et 2 et les notes explicatives du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001. Les états financiers sont établis sous la responsabilité du Directeur exécutif. Notre tâche est d'exprimer un opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

Nous avons mené nos vérifications conformément aux règles communes de vérification du Groupe mixte de vérificateur externe des comptes des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes nous obligent à planifier et à réaliser la vérification de façon à nous assurer, dans toute la mesure du possible que les états financiers ne comportent pas d'erreur matérielle. Nous avons également procédé à une évaluation des méthodes compatibles utilisées, l'évidence appuyant les montants et les indications dans les états financiers. Une vérification porte également sur l'évaluation des méthodes de comptabilité utilisés et des estimations principales faites par le Directeur exécutif, et de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable permettant aux vérificateurs de se faire une opinion.

À notre avis, ces états financiers présentent d'une manière correcte, dans tous les domaines matériels, la situation financière au 31 décembre 2001, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période terminée conformément aux politiques de comptabilité déclarées par l'Office dans la note 2 des états financiers, qui ont été appliqués d'une manière cohérente avec celle de la période financière précédente.

Sans qualifier notre opinion ci-dessus, nous appelons l'attention sur la situation financière du Bureau telle qu'elle apparaît dans la note 15 des états financiers. Étant donné la situation financière du Bureau au 31 décembre 2001 et l'incapacité vraisemblable de satisfaire les objectifs de 2002, l'UNOPS peut n'être pas en mesure de financer totalement ses déficits à partir de la réserve opérationnelle. Cette situation peut avoir pour résultat que le Bureau devrait réduire l'échelle de ses opérations.

La réserve opérationnelle n'est pas au niveau requis par le Comité exécutif du Bureau, au 31 décembre 2001. À l'exception du niveau de la réserve opérationnelle, à notre avis, les transactions du bureau que nous avons testé pendant notre vérification sont conformes, dans tous les aspects importants, au règlement financier et à l'autorité législative.

Conformément à l'article 12 du règlement financier, nous avons également établi un long rapport sur notre vérification des états financiers du Bureau.

Le vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud
(*signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission des Philippines sur la vérification des comptes
(*signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 25 Juin 2002

Chapitre IV

États financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

ÉTAT I

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, avec chiffres comparatifs
pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(en dollars)

1998-1999			2000-2001
	RECETTES		
	Dépenses d'appui et honoraires		
40 014 175	PNUD – projets financés		26 692 641
6 806 845	UNOPS en tant qu'agent d'exécution		4 825 502
	Projets réalisés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies		11 284 772
4 629 919			
2 396 959	Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues		1 793 069
15 792 434	Projets financés sur fonds d'affection spéciale		14 772 974
16 825 152	Contrats de services de gestion (CSG)		15 149 610
86 464 484	Total des dépenses d'appui et honoraires	(note 3)	74 618 568
9 925 776	FIDA – Honoraires pour l'administration des prêts	(note 4)	12 211 189
0	Projets de services consultatifs	(note 5)	1 166 839
3 019 673	Intérêt créditeur		1 913 571
1 340 519	Recettes diverses	(note 6)	2 257 960
200 000	Programme d'assistance au peuple palestinien – Services de comptabilité	(note 7)	275 000
100 950 452	TOTAL DES RECETTES		92 443 127
	DÉPENSES		
106 009 542	Dépenses administratives	(tableau 2)	108 035 305
106 009 542	TOTAL DES DÉPENSES		108 035 305
(5 059 090)	EXCÉDENT NET DES DÉPENSES SUR LES RECETTES		(15 592 178)
1 016 352	Économies réalisées au titre d'engagement d'exercices antérieurs		3 239 367
21 424 503	RÉSERVES ET RESSOURCES INUTILISÉES ACCUMULÉES AU 1^{er} JANVIER 2000		17 381 765
17 381 765	RÉSERVES ET SOLDES DU FONDS AU 31 JANVIER 2001	(état II)	5 028 954

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT II

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS UNOPS

État de l'actif, du passif, des réserves et des ressources inutilisées au 31 décembre 2002, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 1999

(en dollars)

1999			2001
	ACTIFS		
8 134 543	Encaisse	(note 8)	3 277 767
24 896 337	Investissements	(note 9)	10 596 233
<u>33 030 880</u>	Total de l'encaisse et des investissements		<u>13 874 000</u>
605 248	Intérêts cumulés		199 887
13 275 381	A recevoir du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	(note 10)	4 976 808
4 792 672	Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	(note 11)	3 466 185
16 449 932	A recevoir du PNUD	(note 12)	26 390 129
<u>35 123 233</u>	Total des comptes débiteurs et des charges comptabilisées d'avance		<u>35 033 009</u>
<u>68 154 113</u>	Total de l'actif		<u>48 907 009</u>
	PASSIF, RÉSERVES ET RESSOURCES INUTILISÉES		
	PASSIF		
965 007	Avances pour des projets financés par le FIDA		1 325 592
43 997 325	Comptes créditeurs	(note 13)	35 794 498
5 810 016	A payer à d'autres organismes des Nations Unies	(note 14)	6 787 965
<u>50 772 348</u>	Total du passif		<u>43 878 05</u>
	Réserves et ressources inutilisées accumulées		
19 989 688	Réserve opérationnelle	(note 15)	10 610 738
0	Ressources inutilisées accumulées		0
<u>(2 607 923)</u>	Transfert de la réserve opérationnelle		<u>(5 581 784)</u>
<u>17 381 765</u>	Total des réserves et ressources inutilisées accumulées		<u>5 028 954</u>
<u>68 154 113</u>	Total du passif, des réserves et des ressources inutilisées accumulées		<u>48 907 009</u>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT III

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001
avec les chiffres comparatifs pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(en dollars)

**FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT
DU FONCTIONNEMENT**

	<u>2000-2001</u>	<u>1998-1999</u>
Excédent net des dépenses sur les recettes	(15 592 178)	(5 059 090)
Économies réalisées au titre d'engagement d'exercices extérieurs	3 239 367	1 016 352
Intérêts reçus mentionnés au titre des "Activités de placement" ci-après	(1 913 571)	(3 019 673)
Diminution des autres sommes à recevoir		
Total des sommes à recevoir au 1 ^{er} janvier 2000	4 792 672	4 154 893
Total des sommes à recevoir au 31 décembre 2001	<u>3 466 185</u>	<u>4 792 672</u>
Ajouter: augmentation (diminution) des sommes à recevoir		(637 779)
Total des sommes à recevoir au 1 ^{er} janvier 2000	43 997 325	10 003 371
Total des sommes à recevoir, au 31 décembre 2001	<u>35 764 498</u>	<u>43 997 325</u>
		<u>33 993 954</u>

**Flux net de trésorerie/recettes provenant du
fonctionnement**

(21 172 722) 26 293 764

**FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS
DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT**

Intérêts créditeurs	1 913 571	3 019 673
Diminution/(augmentation) des intérêts accumulés	405 361	(487 240)
Diminution/(augmentation) des sommes à recevoir du PNUCID	8 298 573	(12 537 775)
Augmentation des sommes à recevoir du PNUD	9 940 197	(4 027 616)
Augmentation/(diminution) des sommes à payer au FIDA	360 585	(1 730 472)
Augmentation des sommes à payer aux autres organismes des Nations Unies	977 949	2 288 417

**Flux nets de trésorerie provenant des activités
de financement**

2 015 842 (13 475 013)

**AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES DISPONIBILITÉS
ENCAISSE ET PLACEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2000**(19 156 880) 12 818 751
33 030 880 20 212 129**ENCAISSE ET PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2001**13 874 000 33 030 880

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU 1

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)

Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et d'honoraires pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, avec chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en dollars)

<u>1998-1999</u>			<u>2000</u>			<u>2001</u>			<u>2000-2001</u>	
Dépenses au titre des projets	Dépenses d'appui et honoraires	Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et honoraires	Dépenses au titre des projets	Dépenses d'appui et honoraires	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Dépenses d'appui et honoraires	Total des dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires	
413 941 683	40 014 175	453 955 858	Projets financés par le PNUD							379 404 194
			Bureau en tant qu'agent d'exécution							
			<i>Projets financés par le PNUD</i>							
60 960 549	6 069 473	67 030 022	22 877 837	2 249 917	14 802 693	7 331 648	22 134 341	1 967 639	49 229 734	
			<i>Projets financés par des fonds d'affection spéciale</i>							
9 050 688	737 372	9 788 060	3 076 404	258 235	3 406 251	3 547 666	6 953 917	449 711	10 738 267	
70 011 237	6 806 845	76 818 082	25 954 241	2 508 152	18 208 944	10 879 314	29 088 258	2 417 350	59 968 001	
			Projets réalisés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies							
72 986 162	4 629 919	77 616 081	68 908 971	4 726 417	78 999 445	19 379 447	98 378 892	6 558 355	178 572 635	
			Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)							
32 071 564	2 395 959	34 467 523	15 915 650	1 154 653	6 577 916	2 250 638	8 828 554	638 416	26 537 273	
			Projets financés par des fonds d'affection spéciale							
			<i>Protocole de Montréal</i>							
48 055 135	3 844 410	51 899 545	28 085 536	2 246 843	8 797 879	17 685 614	26 483 493	2 118 679	58 934 551	
			<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>							
49 664 582	3 417 252	53 081 834	26 595 082	1 824 972	25 206 008	11 192 297	36 398 305	2 433 774	67 252 133	
			<i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i>							
18 321 598	1 234 961	19 556 559	6 910 264	517 825	4 150 272	2 677 013	6 827 285	583 735	14 839 109	
			<i>Fonds pour l'assistance humanitaire et le relèvement du Cambodge</i>							
25 894 220	1 788 333	27 682 553	5 156 804	485 677	4 286 448	811 953	5 098 401	470 975	11 211 857	
			<i>Autres fonds d'affection spéciale</i>							
66 954 513	5 507 478	72 461 991	24 563 742	1 974 626	21 483 792	5 527 710	23 011 502	2 115 868	55 665 738	
208 890 048	15 792 434	224 682 482	91 311 428	7 049 943	63 924 399	37 894 587	101 818 986	7 723 031	207 903 388	
			Contrats de services de gestion (CGS)							

1998-1999			2000			2001			2000-2001	
Dépenses d'appui et honoraires	Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et honoraires		Dépenses au titre des projets	Dépenses d'appui et honoraires	Décaissement	Engagements non réglés	Total	Dépenses d'appui et honoraires	Total des dépenses au titre des projets, dépenses d'appui et honoraires	
125 265 106	5 545 222	130 810 328	<i>Japon</i>	72 948 957	3 130 751	23 402 040	57 513 470	80 915 510	3 922 886	160 918 104
			<i>Contrats avec la Banque mondiale</i>	7 972 100	649 129	5 498 562	1 908 620	7 407 182	483 070	16 511 681
53 845 846	3 488 628	57 334 474	<i>Autres CGS</i>	34 456 349	3 549 576	22 653 571	16 475 094	39 128 665	3 414 198	80 548 788
120 677 166	7 791 302	128 468 468	Total partiel	115 377 406	7 329 456	51 554 173	75 897 184	127 451 357	7 820 154	257 978 373
1 097 688		1 184 153	Dépenses au titre des projets et dépenses d'appui et honoraires	471 079 067	36 767 020	316 677 178	187 989 051	504 666 229	37 851 548	1 050 363 864
812		296								
(état I)				(état I)				(état I)		

TABLEAU 2
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'AIDE AUX PROJETS (UNOPS)
Budget et dépenses d'administration pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001,
avec chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999
(en dollars)

1998-1999		2000-2001 ^a	2000		2001		2000-2001	2000-2001
Dépenses totales	Description	Prévisions budgétaires révisées	Total des dépenses	Décassement	Engagements non réglés	Total	Dépenses totales	Soldes inutilisés
	<i>Budget et dépenses d'administration de l'UNOPS</i>							
39 55982 739	Traitements et salaires	51 100 000	22 890 300	24 000 594	388 615	24 389 209	47 279 509	3 820 491
14 133 354	Dépenses communes de personnel	17 449 000	8 653 842	9 032 501	195 252	9 227 753	17 881 595	(432 595)
2 712 427	Voyages autorisés des fonctionnaires	4 927 000	2 103 802	1 450 797	226 158	1 676 955	3 780 757	1 146 243
1 967 683	Services contractuels	2 659 000	1 043 208	1 208 335	226 133	1 434 468	2 477 676	181 324
9 051 019	Frais généraux d'exploitation	14 649 000	6 830 519	6 116 771	601 394	6 718 165	13 548 684	1 100 316
1 503 775	Fournitures	860 000	504 737	348 804	10 246	358 050	862 787	(2 787)
2 780 790	Mobilier et matériel	1 607 000	691 385	634 604	91 695	726 299	1 417 684	189 316
6 166 966	Coût des services fournis par les bureaux de pays du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	5 970 000	2 919 845	2 330 783	360 000	2 690 783	5 630 628	339 372
7 109 900	Coût des services centraux	8 280 000	4 450 192	892 428	3 357 487	4 249 915	8 700 107	(420 107)
85 508 653	Total partiel	107 501 000	50 107 830	46 014 617	5 456 980	51 471 597	101 579 427	5 921 573
4 063 084	Projet relatif aux systèmes d'information	3 006 000	3 006 338	0	0	0	3 006 338	(338)
14 108 129	Projet de déménagement	0	0	0	0	0	0	0
18 171 213	Total partiel	3 006 000	3 006 338	0	0	0	3 006 338	(338)
1 310 904	Contrôle des prêts du FIDA	0	1 184 421 ^b	574 214	180 171	754 385	1 938 806	(1 938 806)
0	Projets relatifs aux services consultatifs	0	180 703 ^c	231 507	9 185	240 692	421 395	(421 395)
1 018 772	Contributions et dépenses des gouvernements hôtes	1 089 339	779 241	310 098	0	310 098	1 089 339	0

<u>1998-1999</u>		<u>2000-2001^a</u>	<u>2000</u>		<u>2001</u>		<u>2000-2001</u>	<u>2000-2001</u>
Dépenses totales	Description	Prévisions budgétaires révisées	Total des dépenses	Décaissement	Engagements non réglés	Total	Dépenses totales	Soldes inutilisés
<u>2 329 676</u>	Total partiel	<u>1 089 339</u>	<u>2 144 365</u>	<u>1 115 819</u>	<u>189 356</u>	<u>1 305 175</u>	<u>3 449 540</u>	<u>(2 360 201)</u>
<u>106 009 542</u>	TOTAL GÉNÉRAL	<u>111 596 339</u>	<u>55 258 533</u>	<u>47 130 436</u>	<u>5 646 336</u>	<u>52 776 772</u>	<u>108 035 305</u>	<u>3 561 034</u>
(état I)							(état I)	

^a Conformément au document DP/2001/28.

^b Effectif en 1999, le montant total des honoraires pour l'administration du prêt figure dans le Tableau 1 sous recettes et les coûts associés sous les dépenses administratives – Tableau 2.

^c Les honoraires concernant l'accord pour les projets de services consultatifs s'élevaient à 1 668 839 dollars et figurent dans l'État 1.

Notes explicatives des états financiers

Note 1

Objectifs de l'UNOPS

a) L'objectif du Bureau est de fournir dans les délais voulus des services de développement de haute qualité et rentables permettant la bonne mise en œuvre des projets entrepris par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

b) Le Bureau offre aux organismes internationaux de coopération toute une gamme de services, à savoir:

i) Gestion d'ensemble des projets, notamment passation de contrats avec des experts et appui technique;

ii) Mise en œuvre d'éléments de projets exécutés par d'autres organismes des Nations Unies ou des institutions nationales;

iii) Supervision de projets et gestion de prêts pour le compte d'institutions financières internationales; et

iv) Services de gestion de projets multilatéraux, bilatéraux et financés par les bénéficiaires.

c) Le Bureau se met au service de ses usagers tout en préservant l'impartialité et l'équité inscrites dans la Charte des Nations Unies.

Note 2

Résumé des principales conventions comptable

a) Les états financiers du Bureau sont établies conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

b) Comme le prévoit son règlement financier, le Bureau dispose des comptes suivants:

i) Le compte du "Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets" sur lequel est crédité l'ensemble des recettes perçues pour les services fournis et duquel est débité l'ensemble des coûts de fonctionnement;

ii) Les comptes spéciaux distincts, qui sont fonction des activités du Bureau et permettent de comptabiliser, d'administrer et de gérer les ressources qui lui sont confiées par les bailleurs de fonds. Ces comptes sont dénommés ci-après comptes spéciaux.

c) Les états financiers sont établis conformément aux principales conventions comptables ci-après:

i) Conventions comptables applicables au compte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

a) Recettes. Toutes les recettes sont comptabilisées selon le système de l'exercice.

b) Dépenses. Toutes les dépenses sont comptabilisées selon le système de l'exercice, à l'exception de celles liées aux droits acquis du personnel, uniquement comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les dépenses imputables au compte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sont celles inscrites à son budget d'administration, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration, et engagées dans la mesure où les recettes du Bureau sont suffisantes pour que soient respecté le principe de l'autofinancement.

ii) Conventions comptables applicables aux comptes spéciaux

a) Les dépenses de projet sont comptabilisées selon le système de l'exercice, une fois accordée l'autorisation du bailleur de fonds, dans les budgets de projets. Les dépenses, augmentées des dépenses d'appui et honoraires facturés par le Bureau, sont communiquées au bailleur de fonds qui les inscrit dans ses comptes et états financiers propres. Les dépenses de projets incluent les engagements non réglés comptabilisés selon les critères ci-après:

i) Experts et autres agents engagés au titre des projets. Coûts relatifs à la période de services contractuels fournis pendant l'année en cours;

ii) Frais de voyage du personnel en mission. Coûts des voyages effectués pendant la période en cours ou commencés avant la fin de l'année en cours mais s'étendant sur l'année suivante;

iii) Contrats de sous-traitance. Sommes à payer au cours de l'année en cours, selon le contrat ou l'échéancier;

iv) Bourses. Coûts des bourses à compter de la date prévue pour le début des études ou du début de l'année en cours jusqu'à la fin des études ou la fin de l'année en cours, la période la plus courte étant retenue;

v) Formation en groupes. Coût intégral de toute formation dispensée pendant l'année en cours ou commencée pendant l'année et se terminant l'année suivante;

vi) Équipement. Montant intégral du contrat ou de la commande ferme passée au fournisseur avant la fin de l'année en cours, à concurrence du montant inscrit au budget de l'année;

vii) Dépenses diverses. Coût des activités (par exemple, dépenses de représentation ou établissement de rapports) et autres dépenses ponctuelles.

b) Une certaine marge de main d'œuvre est autorisée en ce qui concerne les dépenses faites pour les projets financés par le PNUD. Pour une année donnée, ces dépenses peuvent dépasser le montant des crédits approuvés au titre du projet jusqu'à concurrence de 20 000 dollars ou de 4 %, le montant le plus élevé étant retenu, à

condition toutefois que le dépassement global pour l'année en question ne représente pas plus de 2 % du montant total des crédits alloués par le PNUD au Bureau pour ladite année.

iii) Principes financiers applicables à tous les comptes

a) Taux de change

i) Aux fins de la comptabilisation de l'actif, du passif et de l'établissement des autres états financiers, les autres monnaies sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations des Nations Unies à la date de la déclaration ou de la transaction.

ii) Pour le Programme d'achat japonais, les dépenses en d'autres monnaies sont converties aux taux de change appliqués pour les opérations des Nations Unies à la date où est contractée l'obligation correspondante. Cette procédure a été convenue avec la Division de la trésorerie du PNUD, étant donné que le PNUD peut prendre des dispositions pour se protéger des fluctuations importantes des taux de change qui peuvent se produire entre la date où l'obligation est contractée et la date du paiement. Toute différence entre le montant consigné dans la commande et le règlement de cette obligation est transféré au PNUD sous forme de gain ou de perte de change. Ces gains ou pertes sont en fait compensés par des pertes ou gains équivalents comptabilisés dans la monnaie en question dans les comptes du PNUD pendant la période considérée. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le total de ces différences s'est élevé à 1 303 788 dollars .

b) Dépenses d'équipement

i) Le coût du matériel non consommable est imputé en totalité soit au compte des projets soit au budget d'administration du Bureau de l'année pendant laquelle il est acheté. Tout le matériel durable (en l'occurrence celui dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 500 dollars et dont la durée utile est d'au moins cinq ans, ainsi que le matériel figurant sur les listes spéciales et faisant l'objet d'une comptabilité matière officielle) est inventorié.

ii) L'inventaire détenu au siège de l'UNOPS et dans les bureaux décentralisés est au 31 décembre 2000, compte tenu des coûts d'achat, de 6 085 633 dollars et 1 821 694 dollars respectivement. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, l'inventaire du siège de l'UNOPS se montait à 6 556 288 dollars et à 2 758 613 dollars pour les bureaux décentralisés de l'UNOPS. Ces inventaires capitalisés ne sont ni amortis ni dépréciés.

Note 3**Dépenses d'appui et honoraires des contrats de services de gestion**

Les recettes du Bureau proviennent surtout des services d'exécution des projets. Selon l'origine du financement des projets, les services du Bureau sont rémunérés par imputation sur les services d'appui ou honoraires de gestion.

i) Dépenses d'appui

a) L'état I montre que pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le Bureau a perçu un total de 31 618 143 dollars en exécutant des projets financés par le PNUD (26 694 641 dollars en tant qu'agent d'exécution et 4 925 502 dollars en tant qu'agent de mise en œuvre).

b) L'état I montre également que pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, l'UNOPS a gagné 1 793 069 dollars et 14 772 974 dollars pour la réalisation de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et par des fonds d'affection spéciale gérés par le PNUD respectivement.

c) Le poste "projet réalisé pour le compte d'autres organismes des Nations Unies" qui s'élève à 11 284 772 dollars représente les recettes au titre des services d'appui provenant des usagers du système des Nations Unies, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau du programme pour l'Irak, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala et d'autres organismes.

ii) Honoraires de gestion

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets perçoit des honoraires de gestion pour l'exécution de projets au titre des Contrats de services de gestion (CSG), qui sont convenus avec les usagers et qui varient en fonction de la complexité des services fournis. L'état I montre que pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, 15 149 610 dollars ont été perçus par cette catégorie de travail.

Note 4**Administration des prêts et supervision des projets**

Le Bureau perçoit des honoraires au titre des services fournis au Fonds international de développement agricole (FIDA) pour l'administration de prêts ou la supervision de projets. L'état I montre que, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre, l'UNOPS a perçu des recettes brutes de 12 211 189 dollars .

Note 5**Projets relatifs aux services consultatifs**

L'UNOPS a commencé à réaliser des projets relatifs à des services consultatifs pour lesquels il touche des honoraires. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, des services consultatifs ont été fournis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à la Banque asiatique de développement (BAD), à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGP), au Fonds commun pour les produits de base et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'état I montre que pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, l'UNOPS a gagné à ce titre 1 166 839 dollars .

Note 6**Recettes diverses**

Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, la somme de 2 257 960 dollars indiquée à l'état I représente les postes ci-après:

Remise sur les commissions perçues par l'agence de voyage du Bureau	137 224
Recettes concernant la location	395 929
Remboursement de services	517 938
Ressources fournies par les Gouvernements de l'Autriche, du Royaume du Danemark et de la Suisse à titre de participation aux coûts de la création des bureaux locaux	1 089 339
Autres recettes	<u>117 530</u>
Total	<u><u>2 257 960</u></u>

Note 7**Montant perçu au titre de services de comptabilité fournis au Programme d'assistance au peuple palestinien**

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fournit des services comptables et financiers au Programme d'assistance au peuple Palestinien. L'état I montre que l'UNOPS a perçu 275 000 dollars à ce titre pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001. Les dépenses et les recettes au titre des projets, indiquées par le programme à l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 se montaient à 68 353 588 dollars et 4 545 556 dollars respectivement.

Note 8**Encaisse**

Le montant de 3 277 767 dollars indiqué à l'état I représente le solde des comptes d'avance temporaire, montant avancé par le PNUD et conservé par le Bureau au titre de divers accords contractuels avec d'autres institutions des Nations Unies et conservé par le Bureau sur le site des projets, ainsi qu'à la division du trésor du PNUD.

Abstraction faite d'une petite caisse de 1 000 dollars, l'UNOPS ne conserve pas d'encaisse directement. Les fonds reçus de toutes les autres sources, destinées à des projets exécutés par le Bureau sont versés au PNUD et le Bureau est payé par la Division de la trésorerie du PNUD, ainsi que par les bureaux de pays du PNUD. On trouvera ci-après une ventilation de la somme mentionnée ci-dessus:

Montant convertible en dollars	114 528
Montant convertible en monnaie autre que le dollars	3 160 415
Montant non convertible en devises	<u>2 824</u>
Total en dollars	<u>3 277 767</u>

Note 9

Investissements

Le montant total des investissements de l'UNOPS représentant 10 596 233 dollars au 31 décembre 2001, et signalé dans l'état II, a été investi en tant que dépôt durable.

Note 10

Montant à recevoir du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets exécute les projets financés par le PNUCID aux taux de 7,5 % pour les services d'appui. Tout le financement du PNUCID est reçu par le PNUD au compte de l'UNOPS. Le montant de 4 976 808 dollars signalé dans l'état II représente le solde dû par le PNUCID pour l'année terminée le 31 décembre 2001 et se décompose comme suit:

Solde dû par le PNUCID au 31 janvier 2001	(10 196 963)
Somme reçue au cours de 2001	<u>14 687 125</u>
Total partiel	4 490 162
Moins: dépenses notifiées au PNUCID	<u>(9 466 970)</u>
Solde du montant à recevoir du PNUCID	<u>4 976 808</u>

Note 11**Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance**

Le montant de 3 466 185 dollars qui figure dans l'état II se compose comme suit:

Bordereaux interservices en instance	508 587
Montants devant être remboursés par le PNUD et d'autres organisations des Nations Unies	<u>2 716 522</u>
Diverses sommes à recevoir et autres charges comptabilisées d'avance	<u>241 076</u>
Total	<u>3 466 185</u>

Note 12**Montants à recevoir du PNUD**

Le montant de 26 390 129 dollars indiqué à l'état II représente le solde des comptes entre le PNUD et le Bureau. Ce montant est à recevoir du PNUD car le Bureau n'ayant pas de services de trésorerie propre, s'en remet aux services centraux du PNUD pour la garde de ses fonds et les paiements effectués.

Note 13**Montants à recevoir**

Le montant de 35 764 498 dollars indiqué à l'état II se répartit comme suit:

Engagements non réglés – Projets du PNUCID	2 465 394
Engagements non réglés – Autres institutions des Nations Unies	20 533 297
Engagements non réglés – Projets du FIDA	1 008 646
Engagements non réglés – Comptabilité de l'UNOPS	<u>7 337 452</u>
Total des engagements non réglés	31 344 789
Payable sur les primes d'assurance médicale	299 096
Divers comptes payables	<u>4 120 613</u>
Total des comptes payables	<u>35 764 498</u>

Note 14**Sommes à payer à d'autres organismes des Nations Unies**

Le Bureau a commencé à réaliser des projets pour d'autres organismes des Nations Unies en 1996. Au 31 décembre 2001, ces projets sont au nombre de 287 et concernent plus de 27 organismes. Les accords de projets mentionnent un paiement d'avance et des paiements ultérieurs au fur et à mesure de la réalisation des projets; le solde de 6 787 965 dollars représente les intérêts gagnés de 2 870 698 dollars et les soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2001, d'un montant de

3 917 267 dollars venant en sus des dépenses au titre des projets et des dépenses d'appui.

Note 15

Réserve opérationnelle

a) Le Conseil exécutif à sa deuxième session ordinaire de 2001 a approuvé "... la proposition visant à fixer le montant de la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à 4 % de la moyenne continue des dépenses administratives et des dépenses relatives aux projets pour les trois années précédentes...". La moyenne continue des dépenses administratives et des dépenses relatives aux projets pour les trois années précédentes s'est montée à 576 678 651 dollars ; 4 % de ce chiffre représentent 23 067 146 dollars . Afin de régler les dépenses administratives de 2001, aucune somme n'a été versée à la réserve en 2001. Le solde de la réserve opérationnelle au 31 décembre 2001 s'élevait à 5 028 954 dollars .

b) Afin de redresser cette situation, l'UNOPS s'est lancée en 2002 dans un examen approfondi de ses opérations – notamment les projets concernant l'acquisition, l'exécution des projets et les recettes, ainsi que son budget prévu. L'UNOPS a redimensionné son personnel et a réduit les éléments du budget non relatifs au personnel à des niveaux minima nécessaires pour assurer sa capacité à assurer ses engagements à l'égard de ses clients, en 2002 et au-delà. L'UNOPS note qu'en dépit de son intention d'équilibrer les dépenses administratives en 2002 avec les recettes afin d'éviter de faire à nouveau appel à la réserve opérationnelle, si l'UNOPS ne réussissait pas et si le montant de son déficit excède le niveau de la réserve opérationnelle, l'UNOPS peut avoir à prendre d'autres mesures.

Note 16

Contributions et dépenses des gouvernements hôtes

a) Lors de la création des bureaux de l'UNOPS à Copenhague, Genève et à Vienne, les gouvernements hôtes ont fournis les contributions ci-après à titre de participation au coût du déménagement et à l'achat du mobilier et matériel de bureau, ainsi que des systèmes de communication et d'information du Bureau.

<u>En espèce (dollars)</u>	<u>Danemark</u>	<u>Suisse</u>	<u>Autriche</u>	<u>Total</u>
Solde à l'ouverture le 1 ^{er} janvier 2000	447 051	182 190	0	629 241
Plus: fonds reçus	310 098	0	150 000	460 098
Moins: dépenses	<u>858 149</u>	<u>182 190</u>	150 000	1 089 339
Solde de clôture au 31 décembre 2001	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

b) En nature. La valeur estimative sur le marché des locaux de bureau fournis par le Gouvernement de Côte d'Ivoire à la Division Afrique II de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 s'élevait à 73 800 dollars .

Note 17

Remboursement aux bureaux par pays du PNUD et autres organismes des Nations Unies

Pour l'année terminée le 31 décembre 2001, l'UNOPS a remboursé 2 690 783 dollars pour les services fournis à son nom. Sur cette somme, 2 973 930 dollars concernaient les bureaux de pays du PNUD et 417 853 dollars les autres organismes des Nations Unies.

Note 18

Coût des services centraux d'appui

Les coûts des services centraux comprennent les remboursements demandés par l'ONU pour des services fournis à l'UNOPS, ainsi que les remboursements au PNUD pour services rendus. Les services fournis par le PNUD concernaient les finances, le personnel, la vérification des comptes et le système d'information. Le coût total des services centraux d'appui pour l'année terminée au 31 décembre 2001 s'élevait à 4 249 915 dollars sur lesquels 1 705 215 dollars sont allés à l'ONU et 2 544 700 dollars sont allés au PNUD.

Note 19

Versement à titre gracieux et inscription de perte de numéraires et d'effets à recevoir au compte des profits et pertes

Un montant de 202 100 dollars a été inscrit au compte des profits et pertes et aucun versement à titre gracieux n'a été fait au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.

Note 20

Engagements financiers imprévus

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite pour l'assurance santé, ainsi que le versement pour d'autres allocations dues à la fin du service qui sont dues aux membres du personnel qui quittent l'Organisation n'ont pas été spécifiquement prévus par l'UNOPS. Les déboursments pendant la période financière où les membres du personnel quittent l'Organisation figurent parmi les dépenses courantes. Une étude technique et un rapport sur les dettes de l'UNOPS contractées pour les assurances médicales et dentaires des retraités vient d'être terminée récemment. Ce rapport estime les dettes accumulées au titre de ces assurances à 38,9 millions de dollars au 31 décembre 2001. L'UNOPS examine actuellement ce rapport et envisage des solutions de financement.

Note 21

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'UNOPS est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des pensions de retraite et d'invalidité, un capital décès et d'autres prestations. La Caisse des pensions est un régime à prestations définies provisionnées. L'obligation financière de l'Organisation envers la Caisse commune des pensions consiste à contribuer au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à verser sa part à toute somme nécessaire pour combler un éventuel déficit actuariel, conformément à l'article 26 du statut de la Caisse. Ces remboursements de déficit ne sont à verser que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26 après avoir déterminé qu'il est nécessaire de rembourser le déficit en se fondant sur une évaluation de l'état actuariel de la Caisse à ce moment là. Au moment du rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas fait appel à cette disposition.

